



# *Contrat Local de Santé 2016-2020*

## *Agglomération Loire-Forez*

## **Introduction – Préambule.**

Instrument de consolidation du partenariat local sur les questions de santé, les contrats locaux de santé visent à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Ils identifient les territoires vulnérables et améliorent les contextes environnementaux et sociaux qui déterminent in fine l'état de santé des populations. En coordonnant l'action des différents intervenants locaux, les contrats locaux de santé cherchent à développer l'efficacité des actions définies dans le cadre des projets régionaux de santé (PRS) et des projets locaux de santé portés par les collectivités territoriales, à destination des publics les plus fragiles.

Le CLS incarne une dimension intersectorielle de la politique régionale de santé.

D'un point de vue réglementaire, les contrats locaux de santé font l'objet de dispositions dans le cadre de la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et reprises dans le Code de la Santé publique :

L'article L.1434-17 du Code de la Santé Publique précise que « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. »

Le contrat local de santé a pour objectif de soutenir des dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains ou ruraux qui constituent des infra-territoires de santé.

# **CONTRAT LOCAL DE SANTE DE L'AGGLOMERATION LOIRE-FOREZ**

## **TITRE 1-CHAMP DU CONTRAT**

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L.1435-1,

Vu la délibération du Conseil communautaire de l'agglomération Loire Forez en date du 15 décembre 2015

Vu l'avis de la conférence de territoire du territoire de santé Ouest de la région Rhône-Alpes saisie le 15 janvier 2016

### **Article 1 : Parties signataires**

Le présent contrat est conclu entre les signataires porteurs suivants :

- M. Le Président de Loire-Forez Agglomération
- Mme La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé
- M. Le Préfet de la Loire
- Mme La Directrice Générale de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Loire
- Mme Le Directeur Général de la Mutualité Sociale Agricole Ardèche-Drome-Loire

### **Article 2 : Périmètre géographique du contrat**

Le présent contrat s'étend sur l'ensemble du territoire couvert par L'agglomération Loire-Forez Toutefois, une attention particulière sera portée au quartier prioritaire de la politique de la ville de l'agglomération, le quartier de Beauregard sur la commune de Montbrison, conformément aux engagements pris par l'ARS dans le contrat de ville signé avec l'agglomération et de multiples partenaires le 3 juillet 2015.

La communauté d'agglomération Loire-Forez est une structure intercommunale française, située dans le département de la Loire en région Rhône-Alpes

La Communauté d'agglomération Loire Forez, créée en décembre 2003, se compose de 45 communes. Elle couvre 75 000 hectares et compte plus de 78 000 habitants. Particulièrement étendue avec des distances importantes entre ses communes les plus éloignées (jusqu'à 60 km), ces 45 communes représentent des réalités variées : communes de plaine / communes de montagne, communes rurales / péri-urbaines / urbaines.

Le territoire est structuré autour de deux principaux pôles urbains : Montbrison et Saint-Just- Saint-Rambert, villes de 15 000 habitants chacune. En dehors de ces deux centralités et des communes périurbaines, le territoire comprend 37 communes rurales dont 18 communes de montagne.

- Montbrison constitue le pôle d'attractivité principal du centre du territoire.
- le sud du territoire est polarisé par l'agglomération stéphanoise.
- les communes du reste du territoire subissent l'attraction de plusieurs pôles, et sont dites «multipolarisées» : Montrond-les-Bains et Saint-Galmier/Veauche pour la frange est, Saint- Jean-

Soleymieux et Saint-Bonnet-le-Château pour la frange ouest, Boën pour les communes de montagne du nord du territoire.



Depuis 10 ans, il existe une forte croissance démographique (augmentation de la population de +12,4%) qui place Loire Forez comme le territoire le plus attractif du Sud Loire. Mais cette dynamique globale cache des disparités importantes : fort développement démographique des communes de la plaine, et au contraire, perte de population des communes de montagne, particulièrement au nord du territoire.

Loire Forez est un territoire plus jeune que la moyenne (indice de jeunesse (1,17) nettement plus élevé que celui de Saint Etienne Métropole (0,97), ou du département (0,92)).

Il est à noter un vieillissement de la population (le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus a augmenté de 50%, tandis que le nombre des moins de 30 ans a progressé de seulement +4% sur la même période). Plus de la moitié des personnes âgées du territoire sont concentrées sur les deux pôles urbains de Montbrison et de Saint-Just-Saint-Rambert, en raison de la présence de structures dédiées et de commerces et services (médicaux, transports...). Ce sont toutefois les petites communes rurales du secteur de montagne qui présentent, proportionnellement à l'ensemble de leurs habitants, la population la plus âgée de Loire Forez.

Ce territoire présente une situation sociale globalement favorable avec des revenus supérieurs à la moyenne, mais avec d'importantes disparités territoriales et des marqueurs de précarité en hausse.

Le nombre des demandeurs d'emploi de catégorie A (en recherche d'emploi à temps plein et à durée indéterminée) a augmenté de +52% depuis 2007 : l'augmentation est nettement plus marquée pour les jeunes de moins de 25 ans, et les personnes de plus de 50 ans.

Le nombre de familles monoparentales a également progressé entre 1999 et 2009. Les deux communes "centre" concentrent à elles seules la moitié des familles monoparentales du territoire.

Le territoire bénéficie de la présence d'un centre hospitalier à Montbrison. Toutefois, Loire Forez reste moins équipé que la moyenne en professionnels de santé : on compte par exemple 0,71 médecins généralistes pour 1 000 habitants sur Loire Forez, contre 0,98 dans la Loire, de plus l'offre est mal répartie et essentiellement concentrée dans la plaine.

#### *Le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)*

Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014.

Un seul quartier prioritaire a été identifié sur le territoire de la Communauté d'agglomération Loire Forez : le quartier de Beauregard sur la ville de Montbrison.

Le quartier prioritaire de Beauregard représente une partie seulement de l'IRIS Beauregard, ainsi :

- Le QPV comprend 1 080 habitants (source : courrier de notification du périmètre définitif du QPV de la Préfecture de la Loire, novembre 2014) ;
- La population du QPV est ainsi égale à la moitié de la population de l'IRIS Beauregard, de 2516 habitants en 2010 (14% de la population municipale – Source : INSEE).

Ce quartier comprend une proportion très importante de familles monoparentales et de personnes isolées et une faiblesse de la vie de quartier qui participe de l'isolement des personnes.

Il existe une concentration de la précarité économique dans le quartier prioritaire de Beauregard : 30,9 % des revenus des ménages du quartier (contre 28,2% sur Montbrison) dépendent à 50 % des prestations sociales.

Entre l'emploi précaire et le chômage, il existe de forts enjeux d'insertion professionnelle, en particulier pour les femmes

De plus, les données de l'Observatoire Régional de la Santé confirment les difficultés de santé spécifiques à l'échelle de l'IRIS de Beauregard.

- **Une part plus importante de bénéficiaires de la CMUC : 23,5 % sur l'IRIS Beauregard (9,3 % sur Montbrison, 6,7 % en Région)**
- **Une forte prévalence des affections de longue durée qui se répercute sur les affiliations (21,8 % des assurés sociaux contre 16,8 % à Montbrison et 15,2 % en Région)**
- **Une proportion nettement moins importante des assurés sociaux du QPV sont couverts par une complémentaire santé : 52,7 % des affiliés du régime général de la sécurité sociale contre 64,9 % sur Montbrison, au niveau proche de la Région (64,8 %)**
- Des indicateurs qui questionnent sur le niveau de recours aux soins avec en particulier :
  - **Un plus faible niveau de recours à un dentiste : 35,1 % (40,4 % sur Montbrison, 37 % en Région) et à des soins d'orthodontie pour les jeunes de 5 à 19 ans : 11,7 % (15 % sur Montbrison, 13,7 % en Région). Y compris quand les examens bucco dentaires**

sont gratuits, l'écart est important en termes de % de bénéficiaires (23,8 % sur Beauregard versus 30,6 % sur la Ville et 34 % en Région).

- **Des taux de consultation très en deçà pour la gynécologie** (36 % en moins que la population générale de la ville), **et concernant la pédiatrie** (un écart de 50 % avec la moyenne générale de la ville).

### **Article 3 : Prise en compte des éventuelles démarches locales de santé des collectivités territoriales**

#### *3.1 Le contexte d'élaboration du présent contrat*

##### **a) Un intérêt communautaire de la compétence « action sociale » de l'Agglomération Loire-Forez**

La communauté d'agglomération, depuis 2006 (loi de cohésion sociale), joue un rôle actif dans le développement social de son territoire dans une dynamique de lutte contre les inégalités sociales et territoriales. Ce rôle s'est formalisé dans le projet de territoire finalisé en 2014. Ce dernier a permis d'accentuer le sens de l'action sociale communautaire en l'adossant à un territoire de projet dont l'habitant est le centre afin de promouvoir la « mise en capacité » des habitants et leur accompagnement dans leur parcours de vie.

La démarche de Loire Forez, dans une recherche de décroisement, s'appuie sur :

- sa compétence optionnelle, action sociale d'intérêt communautaire (les actions d'insertion et d'emploi, en faveur des familles...)
- sa compétence obligatoire politique de la ville (un développement équilibré des territoires ruraux et urbains)
- sa compétence en matière de transports, d'habitat, son offre en matière culturelle et sportive...

##### **b) Une démarche santé engagée depuis plusieurs années par l'agglomération**

Dès 2008 (plan de mandat 2008-2014), les élus communautaires ont inscrit dans le cadre de la compétence politique de la ville, leur volonté de lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de santé

Le Groupement Régional de Santé Publique a mandaté Education Santé Loire, dans le cadre de ses missions de développement de dynamiques territoriales de santé, pour réaliser un diagnostic qualitatif suite à l'interpellation de la DDASS sensibilisée par les indicateurs de santé défavorables sur le territoire.

L'élaboration d'un Plan Local de Santé a été engagée par l'agglomération dès 2009.

Cette démarche a été basée sur :

- Le « diagnostic qualitatif santé » élaboré par Education Santé Loire. Il avait vocation à analyser le ressenti des personnes (élus, professionnels, habitants du territoire) sur la notion de santé au sens global du terme
- Une dynamique d'animation territoriale en continu
- La participation des différents partenaires et l'enrichissement apporté par leur propre expertise tout au long de la démarche

- La construction collégiale d'une stratégie pour améliorer la santé de tous en prenant en compte les possibilités d'action de Loire Forez sur les déterminants de santé environnementaux (habitat, déplacements, prévention de la délinquance...)

Les différentes étapes :

**Etape 1** : présentation du diagnostic réalisé par Education Santé Loire à la commission enfance jeunesse et cohésion sociale élargie aux 45 maires de Loire Forez (2009)

**Etape 2** : création du groupe de travail santé et territoire composé d'élus, d'acteurs, institution (2010)

**Etape 3** : mise en place d'un Comité de pilotage composé des élus de Loire Forez (2011)

**Etape 4** : journée « formation action » sur la santé pour les élus et les partenaires (2011)

**Etape 5** : mise en place de 3 groupes de travail sur 3 publics cibles repérés dans le diagnostic : les jeunes, les personnes âgées et les personnes en situation de précarité » (septembre 2011 à janvier 2013) autour de 3 thématiques :

Le développement de systèmes d'informations partagées

L'amélioration des parcours de vie.

Les actions collectives d'information et de prévention contribuant à la promotion de la santé en agissant sur les déterminants de santé.

**Etape 6** : arrêt du plan local de santé par le conseil communautaire (2013)

**Etape 7** : échanges et négociations avec les principaux partenaires institutionnels (conseil général, agence régionale de santé) dans le cadre d'une éventuelle contractualisation de type contrat local de santé

**Le plan local de santé de l'agglomération est ainsi le dernier maillon territorial qui a vocation à s'articuler avec les différents niveaux et dispositifs, via le présent Contrat Local de Santé.**

### *3.2 Le Contrat Local de santé et les dispositifs avec lesquels il s'articule:*

- a) Lien entre droit commun et politique ville: articulation entre le présent Contrat Local de Santé et le Contrat de ville signé le 3 juillet 2015**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a été votée le 21 février 2014. Elle fixe pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et leurs unités urbaines, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Elle redéfinit également les instruments de la politique de la ville en s'appuyant notamment sur un Contrat de ville unique, partenarial, urbain, social et économique adossé à un projet de territoire, signé entre la Communauté d'Agglomération, l'Etat et de nombreux partenaires.

**Dans ce cadre, le 3 juillet 2015 a été signé entre le M. le Préfet de la Loire, M. Le Président de l'agglomération Loire-Forez, et de nombreux partenaires dont Mme la Directrice Générale de l'ARS, un contrat de ville dans le cadre de la nouvelle politique de la ville.**

Ce contrat de ville s'articule autour des 4 grands enjeux:

- Enjeu 1 : Conforter Loire Forez comme un territoire entreprenant, conjuguant économie résidentielle et économie productive, de façon à générer un développement équilibré, générateur d'emplois locaux tout en soutenant l'innovation
- Enjeu 2: Maintenir un urbanisme de qualité et créateur de liens qui anticipe les évolutions urbaines en accompagnant la reconquête et la dynamisation des centres villes et des centres bourgs.
- Enjeu 3: Renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre les habitants en offrant des lieux de vie inclusifs avec une attention particulière aux besoins des publics les plus fragiles
- Enjeu 4: Structurer pour un territoire équilibré, un environnement de qualité et un cadre de vie valorisé

Le contrat de ville se matérialise ensuite en 3 piliers de la politique de la ville : la cohésion sociale, l'emploi et le développement économique et le cadre de vie/ renouvellement urbain.

Le pilier cohésion sociale de ce contrat comporte un objectif stratégique plus particulièrement axé sur la santé: "Permettre et encourager des modes de vie favorables à la santé"; divisé en 2 objectifs opérationnels: "renforcer les initiatives en matière de prévention santé" et "contribuer à l'amélioration de la santé mentale".

Par ailleurs, la convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013 – 2015 entre le ministère des Affaires sociales et de la santé, le ministère délégué aux Personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la Famille, le ministère délégué aux Personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion et le ministère délégué à la Ville, signée le 19 avril 2013 pose le cadre général dans lequel les services dépendant du ministère de la santé soutiennent les quartiers prioritaires.

Concernant les quartiers "politique de la ville", Le Projet Régional de Santé prévoit des priorités plus spécifiques qui sont définies dans le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des populations démunies (PRAPS). Ces priorités visent à :

- aider au développement d'actions de prévention dans le domaine de la santé mentale ;
- aider au développement d'actions de prévention dans le domaine de l'alimentation et de l'activité physique ;
- aider au développement d'actions de prévention dans le domaine de santé bucco-dentaire des enfants.

Dans un souci de pragmatisme, de lisibilité et de continuité de l'action publique, la mise en cohérence du volet santé des contrats de ville, avec les démarches territoriales existantes ou susceptibles d'être développées tels que les contrats locaux de santé ou les Ateliers santé ville, constituent donc un enjeu majeur.

**Ainsi, dans le cadre du présent Contrat Local de Santé, une attention particulière est portée, aux besoins spécifiques des habitants du quartier Beauregard à Montbrison (unique quartier prioritaire de l'agglomération) dans un objectif de cohérence entre les objectifs " santé" du contrat de ville et ceux inscrits dans les objectifs de chacun des trois piliers du contrat de ville.**



*NB: Pour une meilleure identification, les actions ou une déclinaison renforcée est faite sur le quartier de Beauregard seront soulignées en jaune dans les fiches actions.*

**b) Articulation entre le contrat Local de Santé et les autres politiques publiques: Une dimension intersectorielle et transversale de la santé**

La promotion des enjeux de santé et de lutte contre la précarité doit tenir compte d'un certain nombre de politiques transversales comportant des enjeux sanitaires et de lutte contre la précarité : politiques sociales, environnementales, de l'habitat, économiques, des transports, de la culture, du sport...

Dans le cadre des autres politiques publiques qu'elle porte, l'agglomération Loire-Forez essaiera dans la mesure du possible d'agir sur les déterminants de santé, de promouvoir la santé, et développer la prévention.

La communauté d'agglomération, par ses compétences communautaires (transport, habitat, environnement, développement économique et emploi, gestion des piscines communautaires et du réseau des médiathèques) possède des atouts pour agir en faveur de la santé de ses habitants dans une logique globale et adaptée aux spécificités du territoire en intégrant la dimension prévention santé dans ses différents outils de programmation et programmes d'actions (SCOT, PLH2, schéma Directeur d'Accessibilité pour les services de transports...)

## **TITRE 2 : OBJET DU CONTRAT ET ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES**

### **Article 4 : Axes stratégiques, actions et sous-actions du contrat**

Le présent contrat comporte 5 axes stratégiques :

**Axe 1: Renforcer les initiatives de prévention et de promotion de la santé**

**Axe 2: Améliorer l'accès aux droits, aux soins et à l'offre de soins de premier recours**

**Axe 3: Promouvoir la santé mentale positive sur le territoire**

**Axe 4 : Agir en faveur de la santé des personnes âgées**

**Axe 5 : Réduire les risques environnementaux sur la santé**

**Ces axes seront déclinées en fiches actions et sous actions détaillées en annexe du présent contrat.**

## Contexte et contenu de chacun des axes

### **Axe 1 Renforcer les initiatives de prévention et de promotion de la santé**

Les Affections Longues Durées nécessitent des soins prolongés et réguliers de par leur nature invalidante et leur degré de gravité. Elles entraînent des perturbations importantes dans la vie quotidienne des patients.

Concernant le territoire de Loire Forez, les taux standardisés annuels d'admission en Affection Longue Durée toutes causes sont plus importants (2 104 pour 100 000 habitants) que ceux de la région (2 054 pour 100 000 habitants) (sources : Cnamts, CCMISA, RSI – 2012, Balises Rhône-Alpes). Les admissions annuelles sont particulièrement importantes concernant le taux en ALD pour maladies cardio-vasculaires, 699 pour 100 000 contre 585 pour la région. Ces admissions sur le territoire représentent 2607 personnes pour 2012 et touchent particulièrement les hommes (61%).

Les effectifs d'assurés et d'ayants droit ayant au moins une ALD sont de 9 669 personnes (sources : Régime général de l'assurance maladie – 2013, Balises Rhône-Alpes), ce qui représente un taux de 15,2 pour 100 000, identique à celui de la région Rhône-Alpes.

Les taux de patients sous traitement d'insuline sont particulièrement importants sur Beauregard, quartier prioritaire soit 2493 pour 100 000 habitants, alors que le taux sur Loire Forez est de 1029 et celui de la région de 970 (sources : Régime général de l'assurance maladie – 2013, Balises Rhône-Alpes).

En 2013, 600 personnes du territoire ont été hospitalisées pour maladies liées à l'alcool dont 79% d'hommes. Le taux d'hospitalisation sur Loire Forez (502 pour 100 000) est beaucoup plus important que pour Rhône-Alpes (393) et se répercute dans un taux de décès pour maladies liées à l'alcool plus élevé (24,8 pour 100 000 contre 23,5).

La part des moins de 20 ans sur Loire Forez représente 26%, et pour Montbrison 22,8%. Une plus forte proportion de jeunes réside sur le quartier de Beauregard avec 40,8%.

L'enquête « Accès aux soins et consommations de produits psychoactifs sur le territoire Centre Loire » réalisée par le CIRDD et le Centre Rimbaud en 2009 a été menée auprès de 1028 élèves de terminale des établissements scolaires des secteurs de Feurs-Boën-Montbrison. Les élèves de 17 ans du territoire Centre Loire n'affichent pas des consommations de tabac et de cannabis particulièrement importantes par rapport à leurs homologues au niveau régional.

En revanche, la consommation d'alcool apparaît comme très élevée, que ce soit dans l'usage récent, régulier (au moins 10 fois dans le mois) ou à travers le nombre annuel d'ivresses alcooliques.

Les ivresses régulières sont deux fois plus nombreuses pour les garçons et 2,5 fois plus pour les filles que pour les Rhônalpins.

Pour 46 % de ces jeunes ligériens, la consommation de produits psychoactifs est essentiellement un usage « festif » contre 31% par rapport au niveau régional.

Cet axe comporte 3 fiches actions et 13 sous actions

**Fiche action 1.1 - Promouvoir l'activité physique**

- 1.1.1 Promotion de l'accès à l'activité physique pour tous
- 1.1.2 Promotion de l'activité physique pour les publics porteurs de maladies chroniques
- 1.1.3 Promotion de l'activité physique pour les publics précaires
- 1.1.4 Promotion de l'activité physique pour les personnes âgées en milieu rural

**Fiche action 1.2 - Promouvoir l'équilibre alimentaire**

- 1.2.1 Information et sensibilisation sur les repères nutritionnels
- 1.2.2 Mobilisation des acteurs locaux autour de la nutrition
- 1.2.3 Promotion l'équilibre alimentaire à destination des publics précaires

**Fiche action 1.3 – Prévenir les conduites à risques**

- 1.3.1 Démarche participative : « quand professionnels et jeunes s'impliquent dans la réduction des risques »
- 1.3.2 Information et sensibilisation des professionnels et des élus sur les ressources locales
- 1.3.3 Information et sensibilisation des parents et des jeunes
- 1.3.4 Amélioration des compétences psychosociales des jeunes
- 1.3.5 Informations sur la vie sexuelle et affective auprès des jeunes
- 1.3.6 Prévention et réduction des conduites d'alcoolisation excessive

**Axe 2 Améliorer l'accès aux droits, aux soins et à l'offre de soins de premier recours**

En 2015, l'offre de soins de premier recours sur le territoire de Loire Forez est nettement inférieure à celle de la région concernant tous les professionnels de santé libéraux.

La densité des médecins généralistes pour l'agglomération est de 63 pour 100 000 habitants, nettement inférieure à une densité de 96 pour Rhône-Alpes (sources : Régime général de l'assurance maladie – 2015, Ballses Rhône-Alpes). Il existe cependant une répartition géographique déséquilibré de ces professionnels entre les pôles urbains de l'agglomération et sa première couronne (ces pôles étant globalement mieux pourvu que dans le reste de la région et du département), et les zones plus éloignées montagneuses de l'agglomération

Il en est de même pour la densité des dentistes : 41,2 pour Loire Forez et 55,3 pour la région.

Sur l'agglomération Loire Forez, les gynécologues, pédiatres, psychiatres et kinésithérapeutes libéraux sont sous représentés par rapport à Rhône-Alpes.

Concernant le recours aux soins : *sources «Balises - ORS Rhône-Alpes» données 2013*

Si le taux (26,7%) des femmes de l'agglomération de 15 ans à 49 ans ayant eu recours au moins une fois au gynécologue dans l'année est semblable à celui de la région (26,1), il n'en est pas de même pour les femmes de Montbrison dont le taux est de 19,9% et particulièrement faible pour les habitantes du quartier prioritaire (8%)

Concernant le dépistage- mammographie : *sources «Balises - ORS Rhône-Alpes» données 2013*

Le taux sur Loire Forez des femmes ayant réalisé une mammographie (tous âges) est plus important (14,5%) que celui de la région Rhône-Alpes (13%). Il est en est de même pour les femmes de 55 à 74 ans ayant réalisé une mammographie organisée (Loire Forez : 53,2% ; Rhône-Alpes : 49,7%). En revanche, en ce qui concerne la ville de Montbrison, les taux sont plus faibles que sur le territoire mais semblables à ceux de la région. Les données relatives au quartier de Beauregard sont beaucoup plus défavorables puisque seulement 9,3% des femmes tous âges ont réalisé une mammographie

dans l'année et 34,9% des 55 – 74 ans ont réalisées une mammographie dans le cadre du dépistage organisé.

Le taux de mammographies réalisées dans le cadre du dépistage organisé est nettement inférieur aux taux départementaux et régionaux, pour les femmes de 50 à 74 ans des communes du Haut Lignon (Chalmazel, Palogneux, Saint Bonnet le Courreau, Saint Georges en Couzan, Saint Just en bas et Sauvain). En 2013, ce sont 308 femmes sur 542 qui n'ont pas répondu au dépistage organisé et 264 sur 486 en 2014.

Cet axe comporte 2 fiches actions et 6 sous actions

Fiche action 2.1 – Maintenir à un niveau adéquat le nombre de médecins généralistes pour assurer la permanence des soins et l'accès aux soins de 1<sup>er</sup> recours

2.1.1 Diagnostic de l'offre de 1<sup>er</sup> recours sur le territoire

2.1.2 Stratégie communautaire pour la fixation des professionnels de santé

2.1.3 Etude sur l'opportunité de regroupements de professionnels

Fiche action 2.2 – Améliorer le recours aux dispositifs de droit et de soins

2.2.1 Identification des situations de non recours

2.2.2 Amélioration de la lisibilité des dispositifs d'accès aux soins et de l'offre de santé

2.2.2 Accompagnement à l'accès aux dispositifs de dépistage

### **Axe 3 Promouvoir la santé mentale positive sur le territoire**

**Le taux de recours à un psychiatre** est légèrement plus important pour Beauregard et la ville de Montbrison (2,5%) que pour l'ensemble du territoire intercommunal, qui a un taux similaire à Rhône-Alpes (2,1%) - *données 2012 source régime général assurance maladie*

**Concernant les traitements médicamenteux:** *données 2013 source régime général assurance maladie- Balises*

- le taux de patients sous psychotropes est particulièrement élevé sur le quartier en politique de la ville (19 620 pour 100 000 personnes couvertes par le régime général de l'assurance maladie) et concerne principalement des femmes. Il en est de même sur la commune de Montbrison (14 602) et Loire Forez (12 562) qui ont des taux supérieurs à celui de la région (10 456).

- on retrouve la même similitude pour le taux de patients sous antidépresseur qui concerne principalement des femmes, avec pour Beauregard un taux de 10 315, pour Montbrison 8 435, pour Loire Forez 7 429, alors que la région Rhône-Alpes affiche un taux de 5 735 pour 100 000 habitants.

- par contre concernant le taux de patients sous neuroleptiques, si Loire Forez montre un taux moins élevé (1 585 pour 100 000) que la région Rhône-Alpes (1 662), il n'en est pas de même pour les patients habitant Beauregard dont le taux est 2 fois plus élevé (3 907) et qui concerne surtout des hommes, ni pour ceux de la commune de Montbrison (2 623).

**Concernant la prise en charge en établissement spécialisé en psychiatrie :**

Le taux de patients de moins de 15 ans vus à temps complet, partiel ou ambulatoire est le double pour la ville de Montbrison (318 pour 100 000 habitants) et pour Loire Forez (296) que pour la région (150). Si le taux de patients de plus de 15 ans est similaire pour l'agglomération (705) à celui de la région (700), il n'en est pas de même pour la ville de Montbrison qui affiche un taux de 934 pour 100 000 habitants.

Les taux de séjours hospitaliers pour **tentative de suicide** sont plus importants sur Montbrison (222 pour 100 000 habitants) et Loire Forez (139) que pour la région Rhône-Alpes (130) et concernent particulièrement des femmes - *données 2013 source PMSI (ATIH) Balises Rhône-Alpes.*

Le taux de **décès par suicide** est plus élevé sur le territoire de Loire Forez (18,9 pour 100 000 habitants) que sur la région (12,8) - *données 2007/2011 source Inserm- Balises Rhône-Alpes*

La population du territoire de Loire Forez montre certaines fragilités en matière de santé mentale avec des taux plus importants (tentative de suicide, décès par suicide, consommation de psychotropes et d'antidépresseurs) que ceux de la région.

Les habitants quartier de Beauregard présentent un ensemble de fragilités plus importantes que sur le territoire de l'agglomération et la région Rhône-Alpes.

Cet axe comporte 2 fiches actions et 5 sous actions

Fiche action 3.1 - Informer et sensibiliser le public en vue d'intégrer les personnes en souffrances psychique

- 3.1.1 Sensibilisation du grand public au concept de santé mentale positive
- 3.1.2 Promotion de la santé mentale positive
- 3.1.3 Accompagnement des personnes souffrant de troubles psychiques

Fiche action 3.2 – Organiser la synergie des acteurs autour de la santé mentale

- 3.2.1 Accompagnement méthodologique pour la mise en place d'un réseau de conseil territorial en santé mentale
- 3.2.2 Animation du Conseil Territorial en Santé Mentale

#### **Axe 4 Agir en faveur de la santé des personnes âgées**

Le taux de population des plus de 65 ans est semblable pour l'agglomération Loire Forez (16,8%) à celui de la région (16,5%). Concernant la ville de Montbrison ce taux est plus élevé (20,6%).

L'enquête réalisée en 2009 par Education Santé Loire basée sur le ressenti des élus, acteurs, habitants du territoire a reconnu les personnes âgées comme public plus fragile en matière de santé pour 34%.

Les professionnels ont fait part au cours des groupes de travail, des difficultés de trouver l'information dont ils avaient besoin concernant tous les domaines de la vie des personnes âgées, de la nécessité de décloisonner et de coordonner entre professionnels pour assurer la fluidité et la cohérence de l'accompagnement des personnes âgées.

Cet axe comporte 2 fiches actions et 6 sous actions

Fiche action 4.1 - Accompagner un vieillissement actif sur le territoire adapté aux personnes âgées

- 4.1.1 Amélioration des conditions pour le maintien des personnes âgées à domicile
- 4.1.2 Mise en place de transports adaptés aux besoins des personnes âgées
- 4.1.3 Actions de prévention des états d'isolement/solitude

Fiche action 4.2 – Promouvoir la coordination des acteurs médicosociaux, socioculturels et bénévoles au service de la personne âgée et de son entourage

- 4.2.1 Accessibilité à une offre socioculturelle adaptée
- 4.2.2 Sensibilisation au bénévolat
- 4.2.3 Mise en réseau des acteurs médicosociaux, socioculturels et des bénévoles

#### **Axe 5 Réduire les risques environnementaux sur la santé**

L'observatoire de l'Habitat dans le cadre du Plan Local de l'Habitat montre certaines données désavantageuses pour un habitat favorable à la santé.

Dans le parc privé, 1 057 logements soit 3,6% du parc sont déclarés potentiellement indignes, dont 90% ont été construits avant 1949. Il existe des disparités importantes sur le territoire. En effet, 18,1% du Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) se situent à Montbrison, 14,6% à Sury-le-Comtal et 10% à Saint-Just Saint-Rambert (source : Anah 42-2011).

Concernant l'ancienneté du parc, 23,4% des résidences principales de Loire Forez datent d'avant 1946, soit 7 213 logements, contre 27,1% dans la Loire (source : Insee-RP 2012)

De janvier 2013 à juin 2015, 57 situations ont été analysées (85% de propriétaires bailleurs) par le Groupe de Lutte contre l'Habitat Indigne et Energivore (GLHIE). La nature des désordres signalés sont pour 57% due au manquement au Règlement Sanitaire Départemental (RSD), 18% pour non décence, 12% pour insalubrité, qui ont entraîné des mesures coercitives avec 3 arrêtés de péril ; 2 arrêtés d'insalubrité ; 2 procédures de saturnisme, 7 mises en RSD, 2 courriers CAF pour non décence (source : GLHIE 2013/2015).

Les demandes locatives sociales sur Loire Forez sont au nombre de 1 012 demandeurs au 30 juin 2015, soit une augmentation de 10,5% sur un an, dont près de la moitié sont des personnes seules et 60% sont sous les plafonds locatifs annuels imposables PLAI (soit 11 058 € pour 1 personne, 16 112 € pour 2 personnes...) – source : DDCS, SNE-2014/2015

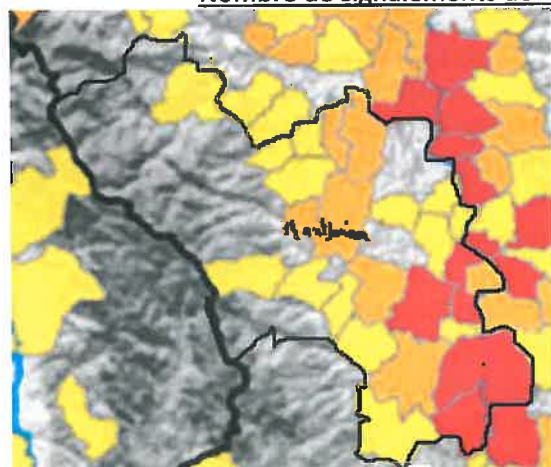
36,5 % des ménages de la Communauté d'agglomération Loire Forez sont en situation de précarité énergétique (budget dédié à la consommation énergétique supérieur à 10 % de son budget total). Ce taux est supérieur à celui du département de la Loire (34%) – source : Diagnostic de territoire (2013).

L'ambroisie, est une plante invasive annuelle dont le pollen émis en fin d'été est particulièrement allergisant. La région Rhône-Alpes est la région française la plus affectée par la diffusion de pollens d'ambroisie.

Le recensement des données locales de présence d'ambroisie issues d'observations botaniques a été réalisé dans le cadre du 2ème Plan national santé environnement et a permis de fournir des cartographies à l'échelle communale. Données issues du 3ème rapport sur l'ambroisie en Rhône-Alpes – Mars 2012

Sur le territoire de Loire Forez, l'ambroisie a été signalée dans 26 communes sur 45.

Nombre de signalements de l'ambroisie par commune (janvier 2011)



- 1 observation sur 14 communes
- de 2 à 5 observations sur 7 communes
- plus de 5 observations sur 5 communes : Chambles, CRAINTILLEUX, St Cyprien, St Just, St Rambert et Sury le Comtal

Cet axe comporte 5 fiches actions et 12 sous actions.

L'agence Régionale de Santé, et la communauté d'agglomération Loire Forez s'engagent dans le cadre du présent contrat à initier un travail plus spécifique d'état des lieux/ diagnostic, de mise en valeur des actions que chacun mène dans les domaines :

- de la lutte contre l'habitat indigne, de la précarité énergétique, et de leurs effets sur la santé,
- du développement d'une politique en santé environnementale visant notamment à limiter les nuisances sonores et à améliorer la qualité de l'air.
- de la prise en compte la dimension santé dans les opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain, dans les espaces publics, développer la signalétique...

Ce travail pourra aboutir selon les opportunités à la mise en œuvre de nouvelles actions conjointes et à une formalisation par avenant au CLS.

**Fiche action 5.1 – Promouvoir un habitat favorable à la santé**

5.1.1 : Suivi-animation du Groupe Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne et Energivore (GLHIE)

5.1.2 : Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat

5.1.3 : Aides financières en application du 2<sup>nd</sup> Programme Local de l'Habitat (PLH)

**Fiche action 5.2 - Développer une politique en santé environnementale**

5.2.1 Sensibilisation des élus aux risques environnementaux sur la santé

5.2.2 Information à la population

**Fiche action 5.3 - Améliorer la qualité de l'air intérieur**

5.3.1 Accompagnement des structures

5.3.2 Sensibilisation à la qualité de l'air intérieur et la santé du jeune enfant

**Fiche action 5.4 - Améliorer la qualité de l'air extérieur**

5.4.1 Se mobiliser dans le cadre de la Stratégie départementale de lutte contre les plantes invasives

5.4.2 Diffuser largement l'information auprès de la population générale

5.4.3 Assurer une gestion et un suivi du signalement et du traitement de l'ambrosie

**Fiche action 5.5 – Améliorer la qualité de l'eau**

5.5.1 Sensibilisation des usagers et acteurs de l'eau pour préserver la qualité de l'eau

5.5.2 Sensibilisation des habitants pour préserver la ressource en eau

## **Article 5 : Organisation technique et financière**

### **5.1. Actions spécifiques identifiées dans le Contrat local de santé**

Les signataires porteurs s'informeront de tout élément impactant les orientations stratégiques et actions du CLS, concernant leurs appels à projets et favoriseront les instructions conjointes.

Afin de favoriser la cohérence des actions relevant des priorités identifiées dans le cadre du Contrat local de santé, chaque signataire porteur s'engage à s'informer mutuellement de leurs initiatives dans le champ du contrat. Toute action nouvelle relative à la promotion de la santé, prévention, l'organisation et la qualité des soins et l'accompagnement médico-social, menée et/ou financée par les signataires concernant les territoires couverts par le Contrat local de santé, fera l'objet d'une information réciproque des parties au contrat.

## *5.2. Budget et modalités de financement du contrat : apports des signataires porteurs du Contrat local de santé*

### **Pour l'Agence régionale de santé :**

Les actions du Contrat local de santé peuvent bénéficier de crédits issus du Fonds d'intervention régional (FIR), prévus par l'article L.1435-8 du code de la santé publique.

Ces crédits sont soumis chaque année au parlement dans le cadre de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale et de la Loi de Finance de l'Etat.

Le financement par le FIR se fera sous réserve de la disponibilité de ces crédits, mais en tout état de cause, l'ARS s'engage à prioriser sur le périmètre de Loire Forez agglomération les actions qui sont cohérentes avec le présent Contrat Local de Santé.

A titre indicatif, les crédits mobilisés en 2015 en matière de prévention, et de promotion de la santé dans le périmètre de l'agglomération Loire Forez, et qui sont cohérents avec les orientations et axes du présent contrat sont les suivants :

#### *Actions spécifiques menées sur le territoire de l'agglomération Loire-Forez:*

Loire Forez Agglomération : Promouvoir le dispositif de dépistage organisé du cancer du sein auprès des femmes de 50 à 74 ans plus spécifiquement à destination des publics éloignés géographiquement des lieux de dépistage et en difficulté sociale; Faciliter l'accès au dépistage organisé pour les publics cibles du quartier prioritaire Beauregard et du Haut Lignon; Mobiliser les publics repérés principalement du quartier prioritaire et des communes de montagne à participer aux actions collectives et aux évènements d'octobre rose: 8600 €

Centre Social de Montbrison (Bien être et lien social : des activités, des animations, des projets pour tous : Activités physiques adaptées hebdomadaires pour les enfants et les personnes âgées; actions autour de la nutrition (jardins partagés, goûter équilibrés, ateliers cuisine...), soirées d'informations et d'échanges sur la prévention et la santé)) : 6 000 €

#### *Actions concernant l'ensemble du département, mais avec une intervention ponctuelle sur l'agglomération Loire-Forez*

- DEDICAS réseau diabète de la Loire: Dispositif Innovant pour le Sport Partagé dans la Loire (DISP 42) : (Relais sport-santé" (Mettre en place, développer et coordonner un dispositif départemental de relais sport/santé, lieux d'accueils de proximité du public atteint de maladie chronique et éloigné des pratiques sportives dont 1 relais sur Montbrison et un sur St Just St Rambert)) : 72 000 €



- Comité Départemental Olympique et Sportif de la Loire (CDO SL): Plateforme Sport-Santé 42 (PLASS 42) (Construire des passerelles entre le monde de la santé et le monde du sport pour inciter les publics sédentaires et/ou porteurs de maladies chroniques à pratiquer une activité physique sécurisée, régulière et adaptée en club): 20 000 €
- Ligue contre le cancer pour 2 actions:
  - Réduire la consommation de tabac chez les jeunes en situation de précarité/vulnérabilité (intervention en Centre de Formation des Apprentis; Missions locales pour l'emploi des jeunes; Maisons familiales rurales; Lycées professionnels; Maison d'arrêt, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Foyers jeunes travailleurs)): 57 000€.
  - Actions de promotion de l'équilibre alimentaire en direction des publics précaires et vulnérables et des structures d'accueil: 9 500 €
- Comité Féminin et Citoyen pour le dépistage des cancers (Promotion du dépistage organisé des cancers): 2500 €
- Association Loireadd pour 3 actions:
  - Améliorer les compétences et les pratiques partenariales des acteurs locaux, professionnels et associatifs, afin d'optimiser la prise en charge des patients présentant des troubles addictifs : 70 000 €
  - Formation tabacologie et Repérage Précoce et Intervention Brève (RPIB) dans les centre de santé et maisons pluriprofessionnelles de la Loire : 28 400 €
  - Action "améliorer la prévention, le repérage et la prise en charge des conduites addictives chez les femmes enceintes": 10 500 €
- Mouvement vie Libre (Aide aux malades alcooliques et leurs familles, formation des intervenants actifs. Sensibilisation des encadrant d'entreprises ; intervention dans les centres de soins en alcoologie, accueil en permanence et groupes de parole, luttés contre causes de l'alcoolisme) : 10 000 €
- Association Actis (Soutien des personnes atteintes par le VIH, les hépatites virales ; Prévention primaire et réduction des risques ; Accompagnement des personnes vivant avec le VIH sous main de justice) : 88 000 €
- Loire Prévention Suicide pour deux actions:
  - Réseau équilibre (prévenir les conduites suicidaires chez la personne âgée de plus de 60 ans: Mettre en place un dispositif d'intervention au domicile de la personne âgée pour évaluer le risque; Définir et mettre en ouvre un plan d'actions; Mettre en place des temps d'information et de formation auprès des personnes professionnels ou bénévoles en contact avec ce public de plus de 60 ans): 39 000 €
  - Accompagnement écoute psychologique (sur Loire Forez écoute téléphonique possible) : 85000 € (pour tout le département couplé avec des accueils physique sur St Etienne et Roanne)
- Association SOS amitié (Formation initiale et continue des écoutants bénévoles de SOS AMITIE pour une écoute centrée sur la personne) : 13 900 €

- Mouvement français du planning familial (Interventions et accompagnement en éducation et santé sexuelle auprès de publics vulnérables (publics en situation de précarité) et personnes en situation de handicap): 85 000€

- Association ASAS AMAVIE (Favoriser l'accès aux soins des personnes issues de la population des gens du voyage dans le département de la Loire) 33 000 €.

- Association AISPAS (Permettre à des adultes (anciennes ou récentes victimes d'agressions sexuelles), futurs parents ou parents, ainsi qu'à des parents d'enfants victimes, l'accès à une parentalité positive grâce à un accueil et un accompagnement spécifiques, permettre aux enfants victimes d'agressions sexuelles d'être accompagnés et soutenus et permettre aux jeunes, futurs parents, de se préparer à une parentalité positive grâce à des actions de prévention: 1 point d'accueil sur Montbrison) : 40 000 €.

- Association Reflait (2 actions):

- Promotion de l'allaitement maternel dans la Loire :30 000 €
- Soutien à l'allaitement maternel dans les maternités (dont CH Forez): 30 000 €
- CH du Forez : financement du poste de coordinatrice PRAPS du Forez Montbrisonnais, pour une animation territoriale et la formation d'un réseau autour de la santé et l'accès aux soins des publics précaires et vulnérables, à hauteur de 38 000 €

#### *Politique de la ville*

En ce qui concerne la politique de la ville, et suite à la signature le 3 juillet 2015 du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération par Mme La Directrice Générale de l'ARS, l'Agence s'est engagée à apporter une attention plus particulière, dans le cadre de ses procédures de droit commun aux actions proposées qui pourraient profiter aux habitants du quartier de Beauregard. La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé étant un enjeu majeur du Projet Régional de Santé (PRS), dès lors où elles répondent aux priorités du PRS, un financement peut être proposé.

L'ARS ne dispose pas de crédits spécifiques pour les quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la ville, mais elle participera si l'agglomération la sollicite cependant à l'instruction des demandes de financement des actions santé déposées au titre de la ville afin de s'assurer de leur pertinence au regard des crédits de droit commun qu'elle engage sur le territoire, et en particulier s'assurera de leur cohérence avec le présent contrat local de santé.

#### *Accompagnement à la mise en œuvre du CLS*

Afin d'accompagner les équipes de l'agglomération dans la mise en œuvre du présent CLS, l'ARS a octroyé en 2015, sur l'enveloppe départementale Loire du Fond d'Intervention Régional (FIR), une subvention non reconductible de 30 000 € à l'IREPS pour accompagner l'agglomération Loire Forez.

Les objectifs opérationnels sont de:

- Accompagner l'élaboration des outils de suivi, de pilotage, de planification et d'évaluation du CLS
- Initier l'animation des groupes de travail
- Réaliser un diagnostic participatif en santé mentale en capitalisant des données existantes, en les complétant via des entretiens, rencontres... pour déterminer les besoins, la définition des publics, les thématiques prioritaires et les ressources locales

- Accompagner et co-animer la démarche de structuration d'un conseil territorial en santé mentale, en déclinant les objectifs opérationnels de la fiche 3.2 du CLS
- Structurer la gouvernance et le fonctionnement du réseau de concertation : Conseil Territorial en Santé Mentale (CTSM)

**Pour l'agglomération Loire Forez** : Les actions financées par l'agglomération dans le champ du Contrat local de santé seront labellisées « Contrat local de santé » au sein d'une enveloppe globale de subventions dont le montant annuel restera soumis à approbation du Conseil communautaire lors du vote du budget primitif de la Collectivité ou éventuellement lors de toute autre étape budgétaire de l'année considérée.

L'agglomération Loire-Forez mettra à disposition, pour l'animation et la coordination du contrat ses personnels techniques issus du service enfance, jeunesse et cohésion sociale.

A titre indicatif, les crédits accordés en 2015 par Loire Forez agglomération se montent à :

- Associations de santé : 12 000 €
- Budget Service cohésion sociale : 25 000 €
- Evènementiels en Santé : 3 000 €.

**Pour l'État (DDCS) :**

**- Crédits spécifiques de la politique de la ville (Acsé/CGET)**

La territorialisation des politiques de « droit commun » au bénéfice des quartiers prioritaires constitue un enjeu majeur de la nouvelle politique de la ville entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour la période 2015/2020. Le contrat local de santé de Loire Forez Agglomération est à la fois pour l'ARS un outil de consolidation du partenariat local en matière de santé pour toutes la population, et le volet santé du contrat de ville. L'objectif est également de contribuer à la cohérence des actions mises en œuvre dans le quartier prioritaire de Beaugard à Montbrison pour qu'elles répondent véritablement aux besoins des habitants.

Chaque année, les crédits spécifiques de la politique de la ville sont attribués à la suite d'un appel à projets. Les services de l'État se réunissent pour échanger sur les projets en amont de toutes commissions d'instruction partenariales et pour proposer les montants de subvention. Ces propositions sont soumises pour validation au comité de pilotage du contrat de ville, instance politique partenariale qui entérine ainsi chaque programmation annuelle.

Les crédits nationaux devraient, sous réserve du vote annuel de la loi de finances par le Parlement, être sanctuarisés pour la période 2015/2017. Ainsi, pour 2015, l'État local maintient son soutien financier avec une dotation départementale de 1 840 000 € (contre 1 851 453 € en 2014).

Pour ce qui concerne le soutien aux actions de promotion de la santé et de prévention en 2015, les crédits spécifiques de la politique de la ville viennent compléter les crédits de droit commun pour 2 actions :

Porteur	Intitulé de l'action	Montant annuel
Centre social Montbrison	Je prends soin de moi, actions santé et prévention	2 000 €
IREPS	Accompagnement à la mise en œuvre du CLS	5 000 €

Cette programmation 2015 ne préjuge en rien des financements pour les prochaines années. Les actions sont évaluées annuellement en s'appuyant sur les éléments de bilan quantitatifs et qualitatifs ainsi que sur un compte-rendu financier.

### **- Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)**

la politique de lutte contre les drogues et les conduites addictives vise à faire diminuer de manière durable les pratiques addictives en s'appuyant sur une approche équilibrée entre la réduction de l'offre et de la demande, se situe dans le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017. C'est dans ce cadre qu'un appel à projet départemental déclinant des orientations régionales est mis en œuvre chaque année.

Pour l'année 2015 ont été déclinés 2 priorités :

#### **Priorité 1:Prévention des conduites addictives chez les 12/25ans**

- Accompagner les messages de prévention des addictions par l'éducation pour la santé.
- Prévenir les risques pour les publics jeunes et jeunes adultes (risques routiers, risques d'alcoolisation aiguë, risques liés à la sur consommation de produits psychoactifs).

#### **Priorité 2:Renforcer les actions de prévention et de réduction des risques en direction :**

1 .Des publics les plus en difficulté des quartiers issus de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

*-En articulant les actions avec le contrat de ville qui constituent le cadre de mise en place de la politique de la ville jusqu'en 2020 : une attention particulière sera portée aux ateliers santé ville, aux conseils locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance, ainsi qu'aux programmes de réussite éducative lorsqu'ils existent sur vos territoires.*

*- En privilégiant des actions fortes en direction des jeunes filles et jeunes femmes en situation d'isolement et de précarité.*

2. Des publics des milieux festifs jour et nuit :

Toute action de prévention s'inscrivant dans ce cadre mérite votre attention, quelque soient les professionnels qui les portent (intervenants sociaux, professionnels de santé.....) ;

#### **Une attention particulière devra être plus particulièrement portée :**

-Aux projets proposant une approche territoriale (maillage entre différents acteurs d'un même territoire, travail en réseau).

- Aux actions nouvelles portées par les opérateurs spécialisés dans le champs des conduites addictives au profit de populations fragilisées, en milieu urbain, périurbain et rural.

**En 2015 1 action de prévention soutenue sur le territoire de Loire Forez.**

Porteur	Intitulé de l'action	Montant annuel
Communauté d'Agglomération Loire Forez	Projet de « Démarche participative jeunesse en promotion de la santé : Développer et accompagner chez les jeunes des capacités à faire des choix favorables à leur santé et à leur bien être. Réduire les risques liés aux produits psychoactifs, les addictions et leurs conséquences	3 000 €

#### **Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Loire (CPAM)**

L'Assurance Maladie, dans le cadre de sa convention d'objectifs et de gestion signée avec l'Etat pour la période 2014-2017, définit comme sa première priorité de « garantir à tous les assurés un accès réel aux droits et aux soins ». Cet objectif doit être atteint par une démarche active des organismes d'Assurance Maladie pour favoriser l'accès aux droits. C'est dans ce cadre que la CPAM participe aux travaux conduits par l'agglomération Loire Forez, déclinés dans le contrat local de santé. Le but est, pour tous les acteurs, de permettre un meilleur accès aux dispositifs de droit commun pour la population du territoire. La contribution de la CPAM dans ce cadre est de réaliser des séances d'information pour les acteurs associatifs, institutionnels ou autres, afin qu'ils puissent mieux guider leurs usagers vers les dispositifs qui leur correspondent.

Il s'agit également, par une démarche partenariale et par des interventions auprès de la population, de favoriser le recours aux dispositifs de santé publique, tels que l'examen bucco-dentaire gratuit pour les enfants et les femmes enceintes, les dépistages des cancers et d'autres offres en santé concernant les personnes atteintes de pathologies chroniques (diabète, asthme).

La CPAM peut réaliser des interventions sur ces sujets et conduire, en partenariat avec des acteurs du territoire, toute action permettant de favoriser l'accès des populations à ces offres.

#### **Pour la Mutualité Sociale Agricole Ardèche-Drôme-Loire**

La Mutualité sociale agricole gère l'ensemble de la protection sociale de base des non salariés et des salariés agricoles : risques maladie, maternité, invalidité, accidents du travail, retraite, décès, prestations liées à la famille (y compris les prestations logement et les minima sociaux). Elle gère également la santé sécurité au travail de ses ressortissants et l'action sanitaire et sociale.

Depuis 2010 son territoire d'action recouvre 3 départements : l'Ardèche, la Drôme et la Loire.

Ainsi la MSA Ardèche Drôme Loire compte au total 174 055 ressortissants dont 98 676 personnes protégées en assurance maladie (cf. données chiffres utiles de la CCMSA statistique au 1 juillet 2014)

En lien avec cette activité dite de « guichet unique », elle a pour mission le développement d'actions de prévention globale pour ses ressortissants. Ces actions sont identifiées dans des programmes de prévention construits avec deux « entrées » :

- la déclinaison opérationnelle les priorités nationales ou régionales (exemple : les instants santé / action de sensibilisation aux examens de dépistage du cancer / vaccination grippale / programme MTDEMENT/ ateliers prévention seniors « bien vieillir » / programme de santé sécurité au travail / éducation thérapeutique etc.)

- l'animation d'actions dites d'initiative locales car construites en fonction des contextes, besoins et opportunités (actions collectives prendre soin de sa santé pour les publics fragiles / prévention du risque suicidaire / accompagnement social lors de ruptures / accès aux droits / lien social / prévention des comportements à risque des jeunes en MFR ou lycée agricole etc.)

Ces actions peuvent traiter de thématiques en lien avec la santé – la vie professionnelle - la vie sociale -le maintien à domicile et le logement et ceci lors des moments clefs des parcours de vie des personnes.

Au delà de sa cible de population adhérente au régime agricole, la MSA est également fondée à agir sur le milieu de vie de ses ressortissants et donc, de façon prioritaire, sur les territoires ruraux. Pour ce faire elle coopère nécessairement avec l'ensemble des partenaires concernés par la prévention. Pour la mise en œuvre de ces actions la MSA dispose de :

- moyens humains en partie dédiés à cette activité :
  - o l'équipe prévention au sein du service du Contrôle Médical et Dentaire, dont les moyens humains sont totalement investis dans le pilotage de la prévention de la caisse ADL et leurs actions de prévention citées précédemment
  - o Médecins du travail, infirmières de santé au travail, conseillers en prévention des risques professionnels
  - o Travailleurs sociaux, personnel administratif
- moyens méthodologiques : référentiels et Kits ressources pour les animation d'ateliers - méthodologie d'évaluation
- moyens financiers : fonds national de prévention (FNPEISA) -Fonds d'action sanitaire et sociale -fonds de santé sécurité au travail).
- Moyens de communication : plaquettes ad hoc- sites internet -relais des campagnes nationales

La décision de la MSA d'être signataire du CLS a été prise en raison de l'intérêt pour le territoire, les partenaires et acteurs du CLS de poursuivre l'objectif suivant « mieux coordonner les actions sur les territoires vulnérables »

En effet la MSA réalise, et/ou soutien, des actions identifiées également dans le projet du CLS car en lien avec des enjeux partagés avec les partenaires signataires du CLS:

1) Une partie du territoire est située en zone rurale sur laquelle vit une population agricole encore bien présente, population généralement d'exploitants agricoles (en activité ou retraité) connaissant des difficultés de santé, d'accès aux droits et aux soins, de faibles revenus, d'isolement.

2) Des préoccupations partagées telles que :

- La santé des personnes âgées et des publics fragiles
- le maintien à domicile des personnes âgées
- La prévention du risque suicidaire
- La prévention des risques environnementaux dont les risques professionnels
- L'offre de soins
- La sensibilisation aux dépistages des KC
- La santé des jeunes
- Le non recours aux droits
- Le logement indigne ou énergivore

3 ) Un certain nombre de partenariats d'actions communs ( ex : centres sociaux –association Loire Prévention Suicide –réseau de santé mentale -association VIVRE etc.. )

Ainsi en s'engageant dans le CLS, la MSA souhaite contribuer :

- à une prise en compte de ses ressortissants et des territoires ruraux
- à la coordination des actions de terrain et à leur efficience
- au partage des problématiques des publics et du territoire
- aux initiatives innovantes proposées au vu de ces problématiques.

### **TITRE 3 : DUREE, SUIVI ET REVISION DU CONTRAT**

#### **Article 6 : Durée du contrat**

Le présent contrat est valable pour une durée de 5 années, à compter de sa signature.

#### **Article 7 : Révision du contrat**

Le présent contrat pourra toutefois être révisé et complété par les parties au cours de ces 5 années.

#### **Article 8 : Suivi et évaluation du contrat**

##### **Le comité de pilotage :**

Le Comité de pilotage est co-présidé par le Président de Loire-Forez Agglomération ou son représentant, et la Directrice Générale de l'ARS ou son représentant. Outre ces deux institutions, il est également composé des autres signataires du Contrat local de santé ou du volet santé du contrat de ville. Il se réunit une fois par an avec pour objectifs de suivre le contrat local de santé, de l'évaluer et de l'adapter.

##### **Rythme des réunions : 1 fois par an**

Le comité technique :

Rôle : il met en œuvre la planification et les objectifs du Contrat Local de Santé. Il coordonne la mise en place des actions et s'assure du respect des échéances et de l'évaluation des actions.

Il prépare les séances du comité de pilotage

Composition : il regroupe les techniciens représentant les signataires du Contrat Local de Santé. Il pourra être élargi en fonction des thématiques abordées. D'autres experts pourront être également associés si besoin.

Rythme des réunions : 2 fois par an

A St Etienne, le 10 février 2015

*Signatures des contractants*

P/La Directrice Générale de  
l'Agence Régionale de Santé

Le Délégué Départemental



**Marc MAISONNY**

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération



**Alain BERTHEAS**

Le Préfet de la Loire



**Evénage RICHARD**

La Directrice Générale de la Caisse Primaire  
d'Assurance Maladie de la Loire



**Frédérique MINY**

Le Directeur Général de la MSA Ardèche-Drôme-Loire



**Dominique GENTIAL**



## **ANNEXES : FICHES ACTIONS**

## AXE 1 : Renforcer les initiatives de prévention et de promotion de la santé

Fiche action 1.1 Promotion de l'activité physique		
Axe stratégique du CLS	<b>Axe 1 Renforcer les initiatives de prévention et de promotion de la santé</b>	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter le retour progressif et/ ou l'accès à l'activité physique pour tous</li> <li>Promouvoir la pratique d'activité physique pour les publics porteurs de maladies chroniques en facilitant le retour progressif à la pratique pour ces publics en proposant un parcours initial de reprise ou de début d'une activité physique, réalisé par des professionnels de l'Activité Physique Adaptée sur des Relais « Sport et Santé » identifiés</li> <li>Promouvoir l'activité physique et faciliter l'accès financier et/ou de mobilité pour les publics précaires en construisant une offre territoriale cohérente</li> <li>Promouvoir l'activité physique des personnes âgées en milieu rural</li> </ul>	
Actions	Description de l'action	Calendrier/ Pilote
<b>1.1.1</b> <b>Promotion de l'activité physique pour tous</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>organisation à Montbrison du forum des associations début septembre par le Comité Vivre le Sport Ensemble qui regroupe une douzaine d'associations sportives volontaires. Une déclinaison renforcée sera réalisée dans le cadre du contrat de ville : quartier de Beauregard.</li> <li>réalisation et diffusion du guide enfance et du guide jeunesse</li> <li>aménagement de cheminements piétons et de parcours santé</li> <li>sensibilisations Activités Physiques en EHPAD et SSIAD, dans le cadre des filières gérontologiques</li> </ul>	2015-2020 Ville de Montbrison  2015-2020 Loire Forez  Loire Forez 2016-2020  2016 IREPS
<b>1.1.2</b> <b>Promotion de l'activité physique pour les publics porteurs de maladies chroniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>participation aux évènementiels de découverte de pratiques sportives dans le cadre de Sport Santé et Handicap. Une déclinaison renforcée sera réalisée dans le cadre du contrat de ville : quartier de Beauregard.</li> <li>convention avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Loire, visant à promouvoir la pratique d'activité physique adaptée sur le territoire comme facteur d'amélioration de la santé</li> <li>mise en place d'un parcours initial, via une convention d'objectifs et de moyens, au sein de deux relais Sport Santé animé par DEDICAS Réseau Ville Hôpital sur Montbrison et Saint Just Saint Rambert pour accompagner les personnes atteintes de maladies chroniques et d'handicap à la pratique d'activité physique adaptée</li> <li>orientation secondaire des patients vers des clubs sportifs susceptibles de s'adapter à la prise en compte des personnes porteuses de maladies chroniques dans le cadre de l'action menée par Dedicas</li> <li>accompagnement formatif des professionnels et bénévoles des clubs sportifs du territoire dans le cadre de</li> </ul>	Ville de Montbrison  2016-2020 Loire Forez  2015-2020 Loire Forez ARS  2016-2020 Loire Forez  DDCS

	<p>l'action menée par Dedicas pour l'accueil secondaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- information en lien avec le Comité départemental olympique et sportif auprès des clubs sportifs sur le Relais Sport Santé et sensibilisation à l'accueil des personnes porteuses de maladie chronique pour assurer la suite de la pratique d'activité physique adaptée</li> <li>- mise en place d'activités aquatiques adaptées et encadrées pour les personnes porteuses de maladie chroniques dans les piscines communautaires</li> <li>- organisation de séances d'activité physique pour le maintien de l'autonomie des personnes atteintes de la maladie de Parkinson par la ville de Montbrison. Une déclinaison renforcée sera réalisée dans le cadre du contrat de ville : quartier de Beauregard.</li> <li>- organisation de conférence dans le cadre du cycle santé du centre social sur « Les bienfaits de l'activité physique adaptée et dépistage du diabète »</li> <li>- information sur les dispositifs de promotion de l'activité physique et d'orientation des publics auprès des professionnels de santé et médico-sociaux du quartier prioritaire de Beauregard sur leur rôle respectif dans la promotion des activités physiques et sportives (APS) comme facteur de santé.</li> <li>- sensibilisation des élus de la commission plénière communautaires au dispositif pour un sport partagé dans la Loire, présentation des Relais Sports Santé et de la plateforme départementale Sport Partagé</li> </ul>	<p>2016-2020 Loire Forez</p> <p>2016-2020 Loire Forez</p> <p>2015-2020 Ville de Montbrison</p> <p>2016 Centre social</p> <p>2016-2020 Loire Forez</p> <p>2016-2020 Loire Forez</p>
<p><b>1.1.3</b> <b>Promotion de l'activité physique pour les publics précaires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développement d'activités nautiques dans les piscines communautaires visant la pratique sportive et physique des publics en situation de précarité en assurant l'accessibilité financière et la qualité des activités encadrées</li> <li>- information spécifique ciblée des habitants de Beauregard pour inciter à la pratique des activités aquatiques de la piscine communautaire Aqualude via l'adulte relais du lieu ressource</li> <li>- participation financière communautaire pour la poursuite d'une activité physique en club des patients économiquement faibles, suite à la prise en charge par le réseau Dedicas</li> <li>- amélioration de l'intégration des habitants de Beauregard éloignés de la pratique physique aux activités gymniques encadrées du centre social, à faible coût</li> <li>- accessibilité pour les personnes à faible revenu à une salle équipée de gymnastique</li> <li>- information et promotion du Pass loisirs (aide financière) afin d'améliorer son utilisation pour les 6 -16 ans à destination des familles selon leur quotient familial mis en place par la ville de Montbrison. Une déclinaison renforcée sera réalisée dans le cadre du contrat de ville : quartier de Beauregard.</li> </ul>	<p>2016-2020 Loire Forez</p> <p>2016-2020 Loire Forez</p> <p>2016-2020 Loire Forez</p> <p>2015-2020 Centre social</p> <p>Centre social</p> <p>2015-2020 Ville</p>

	- information et promotion du Pass 70 et + (aide financière pour une entrée piscine ou réduction sur la cotisation dans une association sportive). Une déclinaison renforcée sera réalisée dans le cadre du contrat de ville : quartier de Beauregard.	2015-2020 Ville de Montbrison
<b>1.1.4</b> <b>Promotion de l'activité physique des personnes âgées en milieu rural</b>	- réalisation d'un état des lieux des activités physiques en milieu rural pour les personnes âgées et réalisation d'un diagnostic sur l'accessibilité des personnes âgées à une pratique sportive - analyse des freins à la pratique d'activités physiques  - sensibilisation à la prévention des chutes : conférence et ateliers MSA en partenariat avec l'EPGV, le centre social et l'OMPAR et autres structures de proximité	2016 - 2018  Loire Forez
<b>Autres acteurs à mobiliser</b>	Structures identifiées :  DEDICAS Communes concernées par la mise à disposition des saïles adaptées Clubs sportifs du territoire DDCS – CDOSL Professionnels de santé et médico-sociaux de Beauregard et du territoire de Loire Forez Conseil départemental de la Loire : suivi des familles de Beauregard Structures de proximité	
<b>Secteur géographique</b>	Territoire de Loire Forez, ville de Montbrison et quartier prioritaire de Beauregard	
<b>Publics à atteindre</b>	Les habitants du territoire  Les publics les plus fragiles porteurs de maladies chroniques, en situation de handicap et/ou précaires  Les personnes âgées en milieu rural	
<b>Dispositif de suivi :</b>	Convention d'objectifs et de moyens CALF et DEDICAS  Dispositif de participation financière communautaire à la pratique d'activité physique pour les plus précaires	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Outils :</li> <li>▪ Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action :</li> <li>▪ Description</li> <li>▪ Méthode de calcul</li> <li>▪ Fréquence</li> <li>▪ Durée</li> <li>▪ Description des données à recueillir et de leur source</li> </ul>	<p>Pour chaque action, un tableau de bord est réalisé comprenant les indicateurs de suivi. Ce tableau de bord sera mis à jour régulièrement (tous les 4 à 6 mois).</p> <p>Chaque porteur d'acteur d'action se charge de l'évaluation finale et indique l'ensemble des résultats obtenus.</p> <p><u>Indicateurs de processus :</u></p> <p>Nombre de réunions du groupe de travail « Nutrition- Activité Physique »</p> <p>Nombre et fonctions des personnes impliquées dans le/les groupes de travail et actions mis en place</p> <p>Nombre de personnes formées « Activité Physique Adaptés »</p> <p>Nombre de conventions signées Communes - Organismes APA</p> <p><u>Indicateurs de résultats :</u></p> <p>Nombre d'actions réalisées Activités Physiques pour tous (ratio ce qui a été prévu – ce qui a été réalisé)</p> <p>Nombre de personnes touchées par les actions</p> <p>Taux d'évolution des inscriptions auprès des structures proposant des activités sportives (n, n+1 [...] n+6)</p>	

	<p>Nombre de guides enfance et guides jeunesse distribués</p> <p>Nombre de mises à disposition d'équipements sportifs par les communes</p> <p>Nombre d'actions Activités Physiques Maladies chroniques réalisées (ratio ce qui a été prévu – ce qui a été réalisé)</p> <p>Nombre de personnes touchées par les actions</p> <p>Nombre d'actions AP Personnes en situation de précarité (ratio ce qui a été prévu – ce qui a été réalisé)</p> <p>Nombre de personnes touchées par les actions</p> <p>Nombre d'actions AP – Personnes âgées en milieu rural (ratio ce qui a été prévu – ce qui a été réalisé)</p> <p>Nombre d'aménagement piétons créés</p>
<p><b>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc</b></p>	<p>Outils adéquats d'information et de sensibilisation auprès des publics cibles</p> <p>Outils d'information et de sensibilisation pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les professionnels de santé,</li> <li>- les clubs sportifs (adaptation à la prise en compte des personnes porteuses de maladies chroniques)</li> <li>- les élus communautaires</li> </ul>

### Fiche action 1.2 Promouvoir l'équilibre alimentaire

Axe stratégique du CLS	Axe 1 Renforcer les initiatives de prévention et de promotion de la santé	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualiser les repères nutritionnels et renforcer la communication en vue de leur appropriation et de leur mise en pratique (notamment les repères les moins connus PNNS) par les jeunes</li> <li>• Mobiliser les acteurs de la nutrition au niveau local et les acteurs associatifs pour améliorer les pratiques alimentaires, augmenter l'activité physique, diminuer le surpoids et la prévalence des troubles du comportement alimentaire lors des actions Mouv'eat</li> <li>• Promouvoir l'équilibre alimentaire à destination des publics précaires</li> </ul>	
Actions	Description de l'action	Calendrier/ Pilote
1.2.1  Information et sensibilisation sur les repères nutritionnels	<p>- identification des outils pertinents pour le territoire proposés par le programme PNNS</p> <p>- organisation d'une campagne d'affichage labellisée PNNS dans les différentes structures du territoire</p> <p>- Information, sensibilisation et amélioration de la connaissance des différents acteurs de la jeunesse sur les repères du PNNS dans le cadre du réseau des acteurs jeunesse</p> <p>- distribution du guide « j'aime manger, j'aime bouger » dans les lieux de rencontre des jeunes</p>	<p>Loire Forez 2016</p> <p>2017</p> <p>2017</p> <p>2017</p>

	- mise à disposition de bornes interactives PNNS dans des lieux cibles accueillant les jeunes	2018
	- organisation d'une conférence dans le cadre du cycle santé du centre social sur « Tous les régimes font grossir »	2016 Centre social
<b>1.2.2</b>  <b>Mobilisation des acteurs locaux autour de la nutrition</b>	- recensement des actions proposées aux jeunes autour de l'alimentation sur le territoire pour les valoriser  - partage d'expériences et échange de bonnes pratiques par les acteurs réalisant ces actions  - intégration des éléments du PNNS dans les actions au sein des lycées, mission locales et foyer de jeunes travailleurs par de l'information et des interactions dynamiques entre les jeunes et leur environnement social  - élaboration d'un projet de promotion de l'activité physique chez les jeunes « en lien avec les déplacements doux »  - obtention de la labellisation "collectivité territoriale active du PNNS"	2016/2017 Loire Forez  Centre Social  2017 Loire Forez  2018 Loire Forez  2017 Loire Forez
<b>1.2.3</b>  <b>Promotion de l'équilibre alimentaire à destination des publics précaires</b>	- ateliers de cuisine mis en place par le CCAS ville de Montbrison avec la ligue contre le cancer pour les jeunes du FJT, avec des messages de prévention santé pour améliorer les compétences et rompre l'isolement des personnes  - atelier cuisine santé organisé par le centre social avec l'intervention d'une technicienne  - organisation d'une formation pour les acteurs de l'aide alimentaire	2015-2020 Ville de Montbrison  2015-2020 Centre Social  2015 IREPS
<b>Autres acteurs à mobiliser</b>	Structures identifiées: PRAPS - PNNS – Jardins d'Oasis AMAP Education Nationale – Ligue contre le cancer, animateurs jeunes	
<b>Secteur géographique</b>	Territoire de Loire Forez, ville de Montbrison et quartier prioritaire de Beauregard	
<b>Publics à atteindre</b>	Les jeunes, les publics précaires	
<b>Dispositif de suivi :</b> ▪ Outils : ▪ Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action :	Pour chaque action, un tableau de bord est réalisé comprenant les indicateurs de suivi. Ce tableau de bord sera mis à jour régulièrement (tous les 4 à 6 mois).  Chaque porteur d'acteur d'action se charge de l'évaluation finale et indique l'ensemble des résultats obtenus.	
▪ Description ▪ Méthode de calcul ▪ Fréquence ▪ Durée ▪ Description des données à recueillir et	<u>Indicateurs de processus :</u> Nombre de réunions du groupe de travail Nombre et fonctions des personnes participants au groupe de travail Nombre et fonctions des personnes participants aux formations proposées (aide alimentaire, équilibre, ...)	

de leur source	<b>Indicateurs de résultats :</b> <b>Taux d'utilisation des bornes interactives PNNS</b> <b>Nombre de structures restaurations collectives qui ont recours à des produits bio ou issus des circuits courts</b> <b>Nombre d'ateliers cuisines mis en place</b> <b>Nombre de personnes en situation de précarité participant aux ateliers cuisine</b> <b>Nombre de calendriers tous à table distribués</b>
<b>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc</b>	

**Fiche action 1.3 Prévenir les conduites à risques**

<b>Axe stratégique du CLS</b>	<b>Axe 1 Renforcer les initiatives de prévention et de promotion de la santé</b>	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la réduction des risques en milieu festif chez les jeunes</li> <li>• Informer, sensibiliser et améliorer la connaissance des différents acteurs et élus sur les ressources locales en matière d'accompagnement et de prise en charge</li> <li>• Informer et sensibiliser les parents et les jeunes sur les ressources locales</li> <li>• Renforcer les compétences psychosociales des jeunes</li> <li>• Renforcer l'éducation sexuelle et la vie affective auprès des jeunes</li> <li>• Prévenir et réduire les conduites d'alcoolisation</li> </ul>	
<b>Actions</b>	<b>Description de l'action</b>	<b>Calendrier</b>
<p><b>1.3.1</b></p> <p><b>Démarche participative : « Quand professionnels et jeunes s'impliquent dans la réduction des risques »</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'une réunion d'information et de sensibilisation des acteurs jeunesse et particulièrement du monde sportif à la démarche participative proposée en promotion de la santé prévention des risques</li> <li>- Organisation d'une formation des acteurs jeunesse du territoire animation et sportif</li> <li>- Accompagnement financier et technique à des évènementiels « jeunesse » intégrant la dimension de réduction des risques</li> <li>- Réalisation d'entretiens semi-directifs par les acteurs formés auprès des jeunes, pour recueillir la parole des jeunes du territoire sur leurs visions de la fête, leurs pratiques, leurs attentes et leur éventuel engagement dans le collectif Fêtes Moins Risquées</li> <li>- Formation des jeunes volontaires en réduction des risques en milieu festif, renforcement du collectif Fête Moins Risquées du Centre Rimbaud</li> <li>- Prévention des pairs par les pairs en milieu festif</li> <li>- Evaluation et modélisation de la démarche participative en promotion de la santé réduction des risques en milieu festif par l'Université Jean Monnet de Saint Etienne</li> </ul>	<p>Loire Forez Fin 2014 – 2015</p> <p>2015</p> <p>2015</p> <p>2015/2016</p> <p>2016/2020</p> <p>2016</p>
<p><b>1.3.2</b></p> <p><b>Information et sensibilisation des professionnels et des élus pour améliorer les connaissances sur les ressources locales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de réunions thématiques sur le thème de la prévention des addictions</li> <li>- Organisation de l'action « P'tit déj » pour une présentation exhaustive de l'association Rimbaud et de la Consultation Jeunes Consommateurs à Montbrison</li> <li>- création d'un répertoire des ressources en matière d'accompagnement et de prise en charge</li> </ul>	<p>2016 Loire Forez</p> <p>2016 Loire Forez</p>
<p><b>1.3.3</b></p> <p><b>Information et sensibilisation des</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration de supports informatifs à destination des parents et des jeunes pour améliorer la visibilité des lieux ressources</li> </ul>	<p>2016-2020 Loire Forez</p>



<b>parents et des jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualisation des articles de fond de 7tonsite sur la santé, la prévention des conduites addictives, les liens référencés et les ressources en lien avec les partenaires concernés</li> <li>- Organisation d'événementiels lors de la présentation de la nouvelle version de 7tonsite auprès des établissements scolaires, des acteurs jeunesse et des parents</li> </ul>	<p>2015/2020 Loire Forez</p> <p>2018 Loire Forez</p>
<p><b>1.3.4</b></p> <p><b>Amélioration des compétences psychosociales des jeunes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation pour les animateurs des accueils jeunes conventionnés DDCCS, avec l'IREPS, afin de développer les compétences psychosociales et l'estime de soi chez les jeunes</li> <li>- Appel à projet jeunes organisé par la MSA en direction des jeunes ( 13 -22 ans ) sur des thématiques choisies par les jeunes qui peuvent concerner des actions de prévention des dépendances</li> </ul>	DDCCS
<p><b>1.3.5</b></p> <p><b>Informations sur la vie sexuelle et affective</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des acteurs jeunesse à l'éducation sexuelle et à la vie affective des jeunes dans le cadre du réseau des animateurs jeunesse en Loire Forez</li> <li>- Participation à l'organisation des événementiels co-construits avec les jeunes, liés à ce sujet (contraception...) et à la communication</li> <li>- Mise en place d'une campagne d'information sur le centre de planification et d'éducation familiale CPEF</li> </ul>	<p>2016 Loire Forez</p> <p>2017 Loire Forez</p> <p>2017 Loire Forez</p>
<p><b>1.3.6</b></p> <p><b>Prévention et réduction des conduites d'alcoolisation excessive</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition de moyens par les communes auprès des associations (Vie libre à Montbrison, St Bonnet Le Courreau, Sury le Comtal et St Romain le Puy et Alcool assistance), Consultation Jeunes Consommateurs Rimbaud pour les personnes confrontées à l'alcool et leur entourage</li> <li>- Promotion et relais d'information des campagnes nationales concernant la prévention sur la consommation d'alcool et de tabac</li> </ul>	<p>2015-2020</p> <p>Communes concernées</p> <p>2016 Loire Forez</p>
<p><b>Autres acteurs à mobiliser</b></p>	<p>Structures identifiées :</p> <p>Centre Rimbaud IREPS Education Nationale ANPAA Clubs sportifs du territoire Acteurs jeunesse (animateurs, MOD, mission locale...) PRAPS Loiréadd' DDCCS Professionnels de santé et médico-sociaux Structures de proximité</p>	
<p><b>Secteur géographique</b></p>	<p>Territoire de Loire Forez , ville de Montbrison et actions renforcées dans le quartier prioritaire de Beauregard</p>	
<p><b>Publics à atteindre</b></p>	<p>Les jeunes, les parents, les acteurs jeunesse, du monde sportif, de l'enseignement, la gendarmerie</p>	

<p><b>Dispositif de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Outils :</li> <li>▪ Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Description</li> <li>▪ Méthode de calcul</li> <li>▪ Fréquence</li> <li>▪ Durée</li> <li>▪ Description des données à recueillir et de leur source</li> </ul> </li> </ul>	<p>Pour chaque action, un tableau de bord est réalisé comprenant les indicateurs de suivi. Ce tableau de bord sera mis à jour régulièrement (tous les 4 à 6 mois). Chaque porteur d'acteur d'action se charge de l'évaluation finale et indique l'ensemble des résultats obtenus.</p> <p>COPIL une fois par an</p> <p><u>Indicateurs de processus :</u></p> <p>Nombre de personnes et fonctions des personnes impliquées dans le groupe de travail</p> <p>Nombre de structures jeunesse et sportives sensibilisées à la démarche</p> <p>Nombre de jeunes engagés dans la formation FMR</p> <p>Nombre d'acteurs ayant participé à la formation</p> <p>Nombre de personnes / structures présentes à la réunion de présentation</p> <p><u>Indicateurs de résultats :</u></p> <p>Nombre d'actions de sensibilisation/ nombre de jeunes sensibilisés</p> <p>Taux d'évolution des sollicitations des ressources locales (N à N+6)</p> <p>Taux d'évolution des fréquentations Consultations Jeunes Consommateurs</p> <p>Nombre et diversité des acteurs destinataires du répertoire</p> <p>Nombre d'actions déployées visant à renforcer les compétences psychosociales</p> <p>Nombre de personnes ayant bénéficié d'une action renforcement des compétences psychosociales</p>
<p><b>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc</b></p>	<p>Sensibiliser les clubs sportifs qui ne sont pas des partenaires directs de Loire Forez</p> <p>Créer une dynamique avec des acteurs divers ayant des publics jeunes différents (âge, sexe, origine sociales et culturelles...) dans la démarche de formation participative</p> <p>Former des jeunes en réduction des risques pour une intervention des pairs par les pairs en milieu festif</p> <p>Arriver à un schéma de modélisation</p> <p>Améliorer la visibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des lieux ressources du territoire auprès des professionnels de la jeunesse, des jeunes et de leurs parents</li> <li>• des sites de référence</li> </ul> <p>Maintenir les moyens mis à disposition par les communes auprès des associations</p>

**Fiche action 2.1 Maintenir un niveau adéquat de professionnels de santé pour assurer l'accès de 1<sup>er</sup> recours et la permanence des soins**

<b>Axe stratégique du CLS</b>	<b>Axe 2 - AMELIORER L'ACCES AUX DROITS, AUX SOINS ET A L'OFFRE DE SOINS DE PREMIER RECOURS</b>	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conforter l'offre de premier recours sur les territoires ruraux ou peu denses en professionnels de santé</li> <li>• Soutenir et coordonner une démarche globale pour améliorer l'attractivité du territoire pour la fixation des professionnels de santé</li> <li>• Etudier l'opportunité et la faisabilité de regroupements de professionnels de santé</li> </ul>	
<b>Actions</b>	<b>Description de l'action</b>	<b>Calendrier</b>
<p><b>2.1.1</b></p> <p><b>Construction d'une vision prévisionnelle des actions à mener pour conforter l'offre de 1<sup>er</sup> recours</b></p>	<p>- Réalisation d'un diagnostic de l'offre de 1<sup>er</sup> recours (état des lieux, analyse de l'offre, de la demande, de la consommation et des besoins de soins (besoins d'intervention d'un professionnel de santé, combinaison de trois indices, âge, état de santé et condition sociale et accessibilité potentielle localisée) sur le territoire de Loire Forez.</p> <p>- Elaboration et mise en œuvre d'un schéma de planification de la structuration de l'offre de 1<sup>er</sup> recours</p>	<p>2016 -2017</p> <p>Loire Forez en lien avec ARS</p> <p>2017</p> <p>Loire Forez</p>
<p><b>2.1.2</b></p> <p><b>Promotion de l'exercice des professionnels de santé en milieu rural dans une démarche de valorisation des atouts du territoire</b></p>	<p>- Organisation de réunions avec les médecins généralistes pour échanger sur les difficultés qu'ils rencontrent et susciter une dynamique autour de projets communs</p> <p>- Construction de la stratégie communautaire d'attractivité du territoire pour le soutien à l'installation de professionnels de santé sur des zones fragiles conventionnelles</p> <p>- Mise en place d'un support informatif numérique pour donner de la cohérence et de la lisibilité aux politiques d'accompagnement à l'installation</p>	<p>2015- 2016</p> <p>Loire Forez</p> <p>2017-2018</p> <p>Loire Forez</p> <p>2017</p> <p>Loire Forez</p>
<p><b>2.1.3</b></p> <p><b>Etude sur l'opportunité de regroupements de professionnels</b></p>	<p>- Analyse des besoins en MSP sur le territoire dans une logique de proximité entre la population, les services et les professionnels de santé et d'articulation entre les secteurs sanitaires, social et médicosocial</p> <p>- Appui à la formalisation des projets avec les professionnels de santé, les partenaires et les communes</p> <p>- Possibilité de solliciter l'ingénierie du groupe MSA dans l'accompagnement à la création de MSP</p>	<p>2017</p> <p>Loire Forez</p> <p>2017-2020</p> <p>Loire Forez</p>

<b>Autres acteurs à mobiliser</b>	Les professionnels de santé, les communes
<b>Secteur géographique</b>	Les 45 communes et les zones de fragilité du territoire soutenues en priorité
<b>Publics à atteindre</b>	Professionnels de santé Elus des 45 communes
<b>Dispositif de suivi :</b>	<p>Pour chaque action, un tableau de bord est réalisé comprenant les indicateurs de suivi. Ce tableau de bord sera mis à jour régulièrement (tous les 4 à 6 mois). Chaque porteur d'acteur d'action se charge de l'évaluation finale et indique l'ensemble des résultats obtenus.</p> <p><u>Indicateurs de processus :</u></p> <p>Nombre d'entretiens réalisés pour l'élaboration du diagnostic</p> <p>Nombre de personnes à qui est présenté le diagnostic</p> <p>Nombre de réunions mises en place par la CA Loire Forez</p> <p>Nombre de communes participants à la démarche</p> <p>Nombre de professionnels de soins participants à la démarche</p> <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <p>Nombre de projets qui ont émergé</p> <p>Nombre de communes qui se sont engagées</p> <p>Nombre de professionnels de soins qui se sont engagés</p> <p>Nombre d'actions portant sur l'attractivité du territoire pour des professionnels de santé effectivement mis en place</p> <p>Evolution taux de médecins généralistes et spécialiste sur l'ensemble du territoire</p>
<b>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc</b>	<p>Les porteurs de projet doivent être les professionnels de santé</p> <p>Le maillage du territoire doit être équitable et correspondre aux besoins réels en évitant la concentration de regroupements de professionnels en immédiate proximité</p> <p>La notion d'accessibilité en matière de transports doit être incluse dans toutes les réflexions de cette fiche action</p>

**Fiche action 2.2 : Améliorer le recours aux dispositifs de droit commun et de soins**

<p><b>Axe stratégique du CLS</b></p>	<p><b>Axe 2 - AMELIORER L'ACCES AUX DROITS, AUX SOINS ET A L'OFFRE DE SOINS DE PREMIER RECOURS</b></p>	
<p><b>Objectif opérationnel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une démarche active pour favoriser l'accès aux droits et aux soins, notamment pour les plus précaires</li> <li>• Favoriser une meilleure connaissance des dispositifs de droit commun</li> </ul>	
<p><b>Actions</b></p>	<p><b>Description de l'action</b></p>	<p><b>Calendrier/ Pilote</b></p>
<p><b>2.2.1</b> <b>Identification des situations de non recours</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- repérage et analyse conjoints avec la coordinatrice territoriale du PRAPS et la CPAM des motifs de non recours sur le territoire avec un focus sur le quartier de <b>Beauregard</b></li> <li>- repérage des situations de non recours aux droits par les travailleurs sociaux MSA , pour les ressortissants agricoles relevant du champ de leurs interventions</li> <li>- Mise en place d'un dispositif d'observation partenariale du territoire en termes d'évolution en besoins de santé (écart)</li> </ul>	<p>2016 -2017 Loire Forez</p> <p>2018-2020 Loire Forez</p>
<p><b>2.2.2</b> <b>Amélioration la lisibilité des dispositifs d'accès aux soins et de l'offre de santé</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un support numérique répertoriant l'ensemble des acteurs de la santé du territoire et des dispositifs d'accès aux soins à destination des professionnels et des bénévoles</li> <li>- Actions d'information et sensibilisation des secrétaires de mairie pour aider à la mise en place de l'accompagnement</li> <li>- Elaboration avec la CPAM des logiques d'information du grand public, des actions ciblées d'informations sur l'accès aux droits et aux soins pour les plus précaires avec un focus sur le quartier de Beauregard et promouvoir les offres et les outils de la CPAM avec un focus sur le quartier de <b>Beauregard</b></li> <li>- Actions « accès pour tous à l'information santé » via le Point d'Information Santé géré par le centre social de Montbrison sur son site avec des actions ciblées sur les habitants du quartier de <b>Beauregard</b></li> <li>- Mise en place de Campagne de prévention et d'informations à la maison des permanences sur les thématiques de santé en partenariat avec la mission locale (via flyers, brochures, informations collectives, échanges avec professionnels). Une déclinaison renforcée sera</li> </ul>	<p>2017 Loire Forez</p> <p>2017 Loire Forez</p> <p>2016 Loire Forez</p> <p>2015-2020 Centre social</p> <p>2015-2020 Ville de Montbrison</p>

	<p>réalisée dans le cadre du contrat de ville : quartier de Beaugard.</p> <p>- Convention partenariale CCAS et CPAM pour la formation des agents et l'optimisation de la gestion des demandes des personnes reçues par le CCAS. Une déclinaison renforcée sera réalisée dans le cadre du contrat de ville : quartier de Beaugard.</p> <p>-Mise en œuvre d'action de sensibilisation "Prendre soin de sa santé" par la MSA en partenariat avec les structures de proximité</p>	<p>2014-2020 Ville de Montbrison</p>
<p><b>2.2.3</b> <b>Accompagnement à l'accès aux dispositifs de dépistage</b></p>	<p>- Soutien aux actions de sensibilisation et d'information menées par « Dépistage vivre ! » sur le dispositif du dépistage organisé du cancer du sein pour favoriser les facteurs d'adhésion</p> <p>- Promotion du dépistage organisé du cancer du sein à destination des habitants de Beaugard et des 6 communes éloignées de plus de 30 min d'un radiologue en lien avec l'association Vivre et le Comité Féminin: mobilisation et formation des acteurs directement en lien avec les publics cibles ; entretiens individuels et informations collectives ; création de messages de prévention relayés par la CALF et les communes membres ; participation financière aux déplacements dans les centres de radiologies du territoire pour les femmes en difficulté économique habitant les deux communes non desservies par les transports en commun ; soutien aux évènementiels de la campagne nationale Octobre rose avec une visite adaptée aux femmes concernées au centre Hygée, intervention de l'association Vivre et du Comité Féminin à un évènementiel territorial et soutien technique à l'organisation d'une conférence sur la prévention du cancer du sein dans le cadre du cycle santé du centre social de Montbrison.</p> <p>- Organisation à l'échelle du territoire des modalités d'accès au centre d'examen de santé pour les bilans de santé CPAM.</p> <p>- Conférence du centre social dans le cadre du cycle santé sur « Pourquoi participer à un dépistage organisé des cancers du sein et du colon ? »</p> <p>- Organisation d'une conférence dans le cadre du cycle santé du centre social sur « présentation du centre d'examen santé et prévention des soins bucco-dentaire »</p> <p>-promotion des campagnes de dépistage et de promotion de la santé par la MSA en direction du public agricole</p>	<p>2016-2020 Loire Forez</p> <p>2016 Loire Forez</p> <p>2016-2020 Loire Forez</p> <p>2016 Centre social</p> <p>2016 Centre social</p>

<b>Autres acteurs à mobiliser</b>	Associations caritatives MSA CPAM
<b>Secteur géographique</b>	Territoire de Loire Forez , ville de Montbrison et actions renforcées dans le quartier prioritaire de Beauregard
<b>Publics à atteindre</b>	Professionnels de santé, les communes, les agents des communes, les habitants
<b>Dispositif de suivi :</b>	Pour chaque action, un tableau de bord est réalisé comprenant les indicateurs de suivi. Ce tableau de bord sera mis à jour régulièrement (tous les 4 à 6 mois). Chaque porteur d'acteur d'action se charge de l'évaluation finale et indique l'ensemble des résultats obtenus.
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Outils :</li> <li>▪ Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Description</li> <li>▪ Méthode de calcul</li> <li>▪ Fréquence</li> <li>▪ Durée</li> <li>▪ Description des données à recueillir et de leur source</li> </ul> </li> </ul>	<p><u>Indicateurs de processus :</u> Nombres d'acteurs locaux impliqués dans la démarche, nombre de réunions, temps de présence, nombre de personnes sensibilisées et formées</p> <p>Nombre d'accueillants de première ligne sensibilisés à la mise en place d'accompagnement accès aux dispositifs de droits communs et aux soins</p> <p><u>Indicateurs de résultats :</u></p> <p>Nombre de dépistages organisés réalisés en 2016 et 2017. Analyse de l'évolution du taux de participation à la mammographie des publics cibles. Nombre d'événementiels Octobre rose sur le territoire réalisés Nombre de femmes vues au cours des entretiens, groupe de paroles et actions collectives concernant le dépistage organisé</p> <p>Nombre de brochures distribuées Nombre d'actions informations grand public réalisées Nombre de personnes touchées par les actions d'informations grand public</p>
<b>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc</b>	Les porteurs de projet doivent être les professionnels de santé Le maillage du territoire doit être équitable et correspondre aux besoins réels en évitant la concentration de regroupements de professionnels en immédiate proximité La notion d'accessibilité en matière de transports doit être incluse dans toutes les réflexions de cette fiche action

AXE 3

Fiche action 3.1 Informer et sensibiliser le public en vue d'intégrer les personnes en souffrances psychiques		
Axe stratégique du CLS	<b>Axe 3 - Promouvoir la santé mentale positive sur le territoire</b>	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer et sensibiliser le grand public sur les questions de santé mentale pour favoriser le vivre ensemble</li> <li>• Promouvoir la santé mentale positive</li> <li>• Améliorer la santé mentale permettant de faire face à la souffrance psychique</li> <li>• Dé-stigmatiser le public en situation de handicap psychique</li> <li>• Favoriser un accompagnement des personnes souffrant de troubles psychiques</li> </ul>	
Actions	Description de l'action	Calendrier/ Pilote
3.1.1  <b>Sensibilisation du grand public au concept de santé mentale positive</b>	<p>- Organisation, au travers d'événementiels dans le cadre des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM), d'actions d'information et de sensibilisation visant à lutter contre la stigmatisation des personnes souffrant de troubles psychiques</p> <p>- Création de supports de sensibilisation sur la santé mentale à destination du grand public, des publics les plus fragiles (jeunes, personnes âgées, précaires)</p> <p>- Organisation d'une conférence dans le cadre du cycle santé du centre social sur « La santé mentale en questions » et « les traumatismes du chômage sur la santé »</p> <p>-Action de sensibilisation à la prévention du risque suicidaire dans le monde agricole dans le cadre du dispositif MSA en partenariat avec Loire Prévention Suicide</p>	<p>2018 -2020 Loire Forez</p> <p>2016 Loire Forez</p> <p>2016 Centre social</p>
3.1.2  <b>Promouvoir la santé mentale positive</b>	<p>- Soutien (technique et financier) aux structures proposant un accompagnement des publics en situation de fragilité psychosociale à développer des compétences psychosociales, l'estime de soi et le prendre soin de soi</p>	<p>2016- 2020 Loire Forez</p>
3.1.3  <b>Améliorer la santé mentale permettant de faire face à la souffrance psychique</b>	<p>- Organisation d'une sensibilisation aux questions liées à la santé mentale auprès des acteurs jeunesse, du champ de l'éducation (présentation des troubles psychiques, des dispositifs d'aide et de soins sur le territoire, sensibiliser aux mécanismes de la stigmatisation) en partenariat avec la pédopsychiatrie</p>	<p>2016-2017 Loire Forez</p>
3.1.4  <b>Favoriser un accompagnement des personnes souffrant de troubles psychiques</b>	<p>- Organisation d'une rencontre thématique : « accompagnement des malades psychiques et de leur famille à domicile » à destination des professionnels et des élus</p> <p>- organisation de P'tit dej afin de faire connaître une structure locale intervenant dans le champ de la santé mentale (ex : Groupe d'Entraide Mutuel l'Espoir/Unafam)</p> <p>- Soutien au GIACS (groupement Interinstitutionnel)</p>	<p>2016 Loire Forez</p> <p>2016 Loire Forez</p>



	<p>d'Approche Clinique de Situations) porté par ELIPPSE (Equipe Mobile de Psychiatrie Précarité) et la Coordinatrice Territoriale du PRAPS Forez-Montbrisonnais, auquel participent une quinzaine de partenaires institutionnels ou associatifs des champs sanitaire et social (ville de Montbrison, Conseil départementale, CSAPA, Rimbaud, CAF...)</p> <p>- Mise en place d'un support informatif dématérialisé des dispositifs d'aide aux aidants et des programmes de prise en charge des malades psychiques</p>	<p>2016 Loire Forez</p> <p>2017 Loire Forez</p>
<b>Autres acteurs à mobiliser</b>	<p>Structures identifiées :</p> <p>Coordinatrice territoriale du PRAPS Forez-Montbrisonnais  Centre Hospitalier du Forez  Conseil départemental (MLA)  Groupement d'entraide Mutuelle L'Espoir/Espoir Forez  Unafam  Mutualité Sociale Agricole Ardèche-Drôme-Loire  Office Municipal Personnes Agées, CCAS ville de Montbrison  Milieu scolaire  Professionnels de santé et médico-sociaux  Associations œuvrant dans le champ de la santé mentale (Loire Prévention Suicide, Centre Rimbaud...)  Les associations travaillant en lien avec les publics en situation de grande précarité  Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT)  Structures de proximité (Centre social de Montbrison, associations caritatives Croix Rouge, Les Petits Frères des Pauvres..., le Centre d'Initiatives Locales pour le Développement de l'Emploi et des Activités CILDEA...)  Les 45 communes de Loire Forez (élus, secrétaires de mairie, CCAS...)</p>	
<b>Secteur géographique</b>	Territoire de Loire Forez et actions renforcées dans le quartier prioritaire de Beaugard (ville de Montbrison)	
<b>Publics à atteindre</b>	Les habitants du territoire, les malades psychiques et leur entourage, les élus, les acteurs locaux	
<b>Dispositif de suivi :</b>	<p>Pour chaque action, un tableau de bord est réalisé comprenant les indicateurs de suivi. Ce tableau de bord sera mis à jour régulièrement (tous les 4 à 6 mois).</p> <p>▪ <b>Outils :</b> Chaque porteur d'acteur d'action se charge de l'évaluation finale et indique l'ensemble des résultats obtenus.</p> <p>▪ <b>Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action :</b></p> <p>▪ Description  Nombre de participants à la présentation du CLS et projet de Conseil Territorial de Santé Mentale (CTSM)</p> <p>▪ Méthode de calcul  Nombre d'évènements de sensibilisation et d'information créés</p> <p>▪ Fréquence  Nombre de professionnels sensibilisés sur la santé mentale à chaque événementiel</p> <p>▪ Durée  Nombre d'acteurs et d'élus présents à la rencontre thématique</p> <p>▪ Description des données à recueillir et de leur source  Nombre et fonctions des professionnels ou types de structures participants aux actions SISM</p> <p>Evaluation de la dynamique de Loire Forez avec les services incontournables :</p> <p>- Nombre de réunion avec les services de psychiatrie et pédopsychiatrie</p>	

	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Nombre de personnes du grand public sensibilisées sur la santé mentale positive à chaque événementiel avec une différenciation des publics déjà en lien avec un proche souffrant de troubles psychiques et ceux sans aucun lien.</p> <p>Nombre d'actions mises en place dans le cadre de la SISM</p> <p>Nombre d'habitants présents aux actions de la SISM</p> <p>Nombre de personnes sensibilisées sur la santé mentale sur le quartier de Beauregard durant les événementiels.</p>
<p><b>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc</b></p>	<p>La participation et mobilisation des acteurs aux événementiels</p> <p>La mobilisation des habitants pour participer aux événementiels.</p> <p>Une démarche spécifique au plus près des habitants du quartier prioritaire, en favorisant leur participation active.</p> <p>La qualité des supports de communication pour une lisibilité et compréhension par tous (adapter les supports aux publics ayant des difficultés spécifiques, mal voyant, langage...)</p>

**Fiche action 3.2 Organiser la synergie des acteurs autour de la santé mentale**

<b>Axe stratégique du CLS</b>	<b>Axe 3 - Promouvoir la santé mentale positive sur le territoire</b>	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir une méthodologie pour la mise en place d'un conseil en santé mentale sur le territoire</li> <li>• Identifier les modalités de coopération des acteurs et d'étude autour d'une meilleure connaissance de la santé mentale sur le territoire</li> <li>• Structurer la gouvernance et le fonctionnement du réseau de concertation : Conseil Territorial en Santé Mentale</li> </ul>	
<b>Actions</b>	<b>Description de l'action</b>	<b>Calendrier/ Pilote</b>
<b>3.2.1</b> <b>Accompagnement méthodologique pour la mise en place d'un réseau de conseil territorial en santé mentale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement méthodologie par un organisme reconnu (ex IREPS Loire) pour la mise en place du conseil territorial de santé mentale et du référentiel d'évaluation</li> <li>- Réalisation d'un diagnostic participatif en santé mentale pour déterminer les besoins, la définition des publics. les thématiques prioritaires et les ressources locales.</li> <li>- Développement de la coopération des acteurs du soin en santé mentale pour une meilleure prise en charge de la personne</li> <li>- Développement d'une stratégie locale qui réponde aux besoins sur le plan de la prévention, de l'accès et de la continuité des soins, et aussi de l'inclusion sociale afin de créer un environnement favorable à la santé mentale sur le territoire</li> </ul>	2015-2016  Loire Forez
<b>3.2.2</b> <b>Animation du Conseil territorial de Santé Mentale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formalisation du partenariat nécessaire et efficace à la réalisation des actions</li> <li>- Elaboration du règlement intérieur et de la gouvernance</li> <li>- Consolidation de l'existant tel que le GIACS et création de commissions de travail thématique</li> <li>- Animation du réseau</li> </ul>	2017-2020  Loire Forez
<b>Autres acteurs à mobiliser</b>	Structures identifiées : CH du Forez : services psychiatrie adulte, pédopsychiatrie, Elipse (Equipe de Liaison Intersectorielle de Psychiatrie pour les Personnes en Situation d'Exclusion) Conseil Départementale de la Loire – Maison Loire Autonomie Mutualité Sociale Agricole (MSA) Coordinatrice territoriale du PRAPS Forez-Montbrisonnais Milieu scolaire Groupement d'entraide Mutuelle L'Espoir/Espoir Forez UNAFAM ADAPEI Loire Prévention Suicide Centre social de Montbrison CILDEA Professionnels de santé et médico-sociaux Gendarmerie Structures de proximité Les 45 communes du territoire	

<b>Secteur géographique</b>	Les 45 communes du Territoire de Loire Forez et actions renforcées dans le quartier prioritaire de Beauregard (ville de Montbrison)
<b>Publics à atteindre</b>	Les acteurs institutionnels et associatifs, les professionnels de la santé et du médicosocial, les élus
<b>Dispositif de suivi :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Outils :</li> <li>▪ Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Description</li> <li>▪ Méthode de calcul</li> <li>▪ Fréquence</li> <li>▪ Durée</li> <li>▪ Description des données à recueillir et de leur source</li> </ul> </li> </ul>	<p>Pour chaque action, un tableau de bord est réalisé comprenant les indicateurs de suivi. Ce tableau de bord sera mis à jour régulièrement (tous les 4 à 6 mois).</p> <p>Chaque porteur d'acteur d'action se charge de l'évaluation finale et indique l'ensemble des résultats obtenus.</p> <p>COPIL une fois par an</p> <p><u>Indicateurs de processus :</u></p> <p>Nombre de réunions CA Loire Forez + IREPS réalisées</p> <p>Nombre de documents supports et outils créés</p> <p>Nombre de groupe de travail « Santé mentale » mis en place</p> <p>Nombre d'entretiens, nombre de rencontres auprès des habitants réalisés pour la conduite du diagnostic santé mentale du territoire</p> <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <p>Nombre et régularité des acteurs inscrits dans le diagnostic participatif</p> <p>Nombre de personnes et de structures participantes au Conseil territorial de santé mentale</p> <p>Nombre d'acteurs de proximité et de structures du quartier prioritaire se mobilisant pour la définition d'un projet de quartier sur la santé mentale</p> <p>Nombre de réunions et de commissions de travail</p> <p>Nombre d'actions et de projets mis en œuvre au sein du CTSM</p>
<b>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc</b>	<p>Mobiliser les acteurs concernés par la santé mentale</p> <p>Créer une dynamique avec les acteurs dans la démarche de diagnostic participative</p> <p>Organiser l'articulation avec les dispositifs existants de prévention du risque suicidaire</p>

**Fiche action 4.1 Accompagner un vieillissement actif pour les personnes âgées sur le territoire**

<b>Axe stratégique du CLS</b>	<b>Axe 4 – Agir en faveur de la santé des personnes âgées</b>	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'autonomie des personnes âgées dans leur domicile</li> <li>• Favoriser l'accessibilité des personnes âgées sans moyen de transport</li> <li>• Combattre les états d'isolement solitude des personnes âgées</li> <li>• Favoriser l'Activité physique des personnes âgées</li> <li>• Favoriser un meilleur accès aux dispositifs de services à la personne</li> <li>• Favoriser des démarches de solidarité de proximité</li> </ul>	
<b>Actions</b>	<b>Description de l'action</b>	<b>Calendrier/ Pilote</b>
<p><b>4.1.1</b></p> <p><b>Amélioration des conditions pour le maintien des personnes âgées à leur domicile</b></p>	<p><b>Communication / Information / Formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des actions de prévention à destination des personnes âgées sur les communes du territoire, en lien avec la conférence des financeurs CD42 et la coordination régionale des caisses de retraites</li> <li>- Développement d'un moteur de recherche en ligne pour diffuser des informations préventives et présenter les actions de prévention (PEPS Eurêka – Atelier du bien vieillir et prévention des chutes par la MSA, actions de la CARSAT, annuaire organismes favorisant le maintien à domicile...) sur le territoire afin de limiter la survenue d'évènements indésirables (inadaptation du logement, chutes, dénutrition, situations de détresse psychologiques, risque sanitaire...) à l'usage des accueillants de 1<sup>ère</sup> ligne (secrétaire de mairies, centre social, organismes caritatifs...) et des aidants familiaux</li> <li>-Relais des messages de prévention dans le cadre ds évaluations à domicile ( pour les GIR 5 et 6)</li> <li>- Formation des accueillants de 1ères ligne pour améliorer le recours aux dispositifs de droits communs et aux services d'aide à la personne</li> <li>- Mise en place enquête annuelle pour la mise à jour des données</li> </ul> <p><b>Mise en réseau des acteurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'un « P'tit déj Santé » pour présenter la structure MLA</li> </ul> <p><b>Grand public</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de conférence grand public sur la nutrition des personnes âgées</li> </ul> <p><b>Logement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation de l'offre de logement au vieillissement (PLH2)</li> <li>- Aides pour l'amélioration du logement pour les personnes</li> </ul>	<p>2015 Loire Forez/ CD42</p> <p>2016-2020 Loire Forez</p> <p>2016-2020 Loire Forez</p> <p>2016 Loire Forez</p> <p>2017 Loire Forez</p> <p>2015-2017 Loire Forez</p> <p>2016 Loire Forez</p>

	<p>âgées précaires via le prochain PIG3</p> <p><b>Autres actions spécifiques :</b></p> <p>Faire le lien entre Loire Forez et le Département de la Loire et les caisses de retraites réunies dans le cadre d'Atouts prévention Rhône Alpes: Promotion des actions du département à destination des personnes âgées, des aidants familiaux et des acteurs œuvrant dans ce champ</p> <p>- Etude en lien avec le CD42 portant sur les organismes d'aide et de maintien à domicile intervenant sur le territoire afin d'assurer la pérennité des actions de services auprès des personnes âgées.</p> <p>- Participation du service social de l'Office Municipal des Personnes Agées (OMPAR), Foyer Résidence Personnes Agées (FRPA) et CCAS au groupe de référents de l'Instance de Coordination pour l'Autonomie de la Maison Loire Autonomie territoire du Forez. Une déclinaison renforcée sera réalisée dans le cadre du contrat de ville : quartier de Beauregard.</p> <p>- Action collective OMPAR/CARSAT « l'Accès aux soins : une meilleure connaissance des dispositifs de l'assurance maladie pour un meilleur accès aux soins de santé ». Une déclinaison renforcée sera réalisée dans le cadre du contrat de ville : quartier de Beauregard.</p> <p>- Mise en en place par l'OMPAR d'un programme « réactualisation à la marche » faite par l'association Siel Bleu pour les résidents du Foyer résidence. Une déclinaison renforcée sera réalisée dans le cadre du contrat de ville : quartier de Beauregard.</p>	<p>2015-2020 Loire Forez/ CD42</p> <p>2016- 2020 Loire Forez</p> <p>2015- 2020 Ville de Montbrison</p> <p>2014-2020 Ville de Montbrison</p> <p>2013 -2020 Ville de Montbrison</p>
<p><b>4.1.2</b></p> <p><b>Mise en place de transport adapté aux besoins des personnes âgées</b></p>	<p>- Etude de faisabilité de mise en place d'un système de transport à la demande en veillant à la complémentarité avec le réseau de transport existant et en s'appuyant sur les expériences existantes, permettant un accès aux accueils de jour et aux services médico-sociaux</p> <p>- Soutien financier aux actions des communes pour l'exploitation d'un service de transport à la demande</p> <p>- Service d'aide au transport et à la mobilité pour les personnes âgées et/ou atteintes d'un handicap à 80 % sur la ville de Montbrison. Une déclinaison renforcée sera réalisée dans le cadre du contrat de ville : quartier de Beauregard.</p> <p>- Actions de prévention organisées par Atouts prévention Rhône Alpes ( mémoire ,santé globale, activité physique ,nutrition ,risque routier etc..)</p>	<p>2016 -2017 Loire Forez</p> <p>2015 -2020 Loire Forez</p> <p>2012-2020 Ville</p> <p>Atouts Prévention</p>

4.1.3	- Co-construction avec le Comité Départemental pour la promotion de la charte Monalisa :	2016 Loire Forez
Actions de prévention des états d'isolement/solitude	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Repérage des infraterritoires à faible densité démographique, où le réseau associatif est peu présent et la population âgée très dispersée pour renforcer le maillage du territoire</li> </ul>	2016-2020 Loire Forez
	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Promotion de la charte Mona Lisa pour favoriser l'initiative et faire de la lutte contre l'isolement des âgés un axe majeur de l'implication citoyenne, auprès des élus</li> </ul>	2015- 2020 Loire Forez
	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Soutien, mise en cohérence et en synergie des actions menées par les acteurs de la société civile en lien avec les collectivités locales pour définir un dispositif social de proximité pour un meilleur maillage territorial en lien avec la mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées (Monalisa)</li> </ul>	2016-2020 Loire Forez
	- Organisation de rencontres d'acteurs porteurs d'actions de prévention de l'isolement pour donner de la cohérence aux actions menées de façon distincte sur le terrain et permettre l'échange de bonnes pratiques	2017 Loire Forez
	- Elaboration et diffusion d'un guide « prévention isolement des personnes âgées » sur le territoire de Loire Forez recensant toutes les actions	2017 Loire Forez
	- Promotion des échanges intergénérationnels dans le cadre du réseau de lecture publique	2016- 2020 Loire Forez
	- Convention entre Loire Forez (services ludothèque et Relais assistants maternels) et Volubilis (accueils de jours) et la Maison de Retraite Départementale de la Loire pour des animations intergénérationnelles autour des jeux anciens	2015-2020 Loire Forez
	- Signature de la Charte « Monalisa » par le CCAS de Montbrison, participation de l'OMPAR au Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées (CODERPA) Loire avec un repérage des personnes âgées vulnérables sur Montbrison par l'OMPAR. Une déclinaison renforcée sera réalisée dans le cadre du contrat de ville : quartier de Beauregard.	2015 -2020 Ville de Montbrison
	- Portage de livres au domicile des personnes âgées par l'OMPAR et le Centre Social en lien avec la bibliothèque de Montbrison et réflexion en cours sur tout le territoire dans le cadre du réseau de lecture publique. Une déclinaison renforcée sera réalisée dans le cadre du contrat de ville : quartier de Beauregard.	2015 Ville de Montbrison/C entre social
	- Conférence du centre social dans le cadre du cycle santé sur « "Viellir sans devenir vieux" en lien avec la Semaine Bleue	2015 Centre social
	-Démarche MSA « charte de solidarité avec les aines »	MSA

<b>Autres acteurs à mobiliser</b>	Associations de services à la personne Acteurs du logement Acteurs des transports Caisses de retraites Caisses de retraites complémentaires
<b>Secteur géographique</b>	Territoire de Loire Forez
<b>Publics à atteindre</b>	- personnes âgées du territoire - Accompagnants de 1ères lignes : secrétaires de mairies, associations caritatives, associations locales œuvrant pour les personnes âgées, associations de services à domicile, aidants familiaux, ... - acteurs du logement et du transport
<b>Dispositif de suivi :</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Outils :</li> <li>▪ Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action :</li> <li>▪ Description</li> <li>▪ Méthode de calcul</li> <li>▪ Fréquence</li> <li>▪ Durée</li> <li>▪ Description des données à recueillir et de leur source</li> </ul>	<p>Pour chaque action, un tableau de bord est réalisé comprenant les indicateurs de suivi. Ce tableau de bord sera mis à jour régulièrement (tous les 4 à 6 mois).</p> <p>Chaque porteur d'acteur d'action se charge de l'évaluation finale et indique l'ensemble des résultats obtenus.</p> <p><u>Indicateurs de processus :</u>  Nombre de réunions du groupe de travail « Personnes âgées et santé »  Nombre et fonctions des acteurs mobilisés, présence lors des réunions</p> <p><u>Indicateurs de résultat :</u>  Nombre d'actions issues des groupes de travail  Nombre de consultation du moteur de recherches mis en place  Nombre de personnes âgées participant aux actions  Nombre de personnes âgées utilisant le transport à la demande  Nombre et type d'actions engagées dans le territoire pour développer les liens intergénérationnelles (taux d'évolution N à N+6)</p>
<b>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc</b>	Organiser l'articulation avec les initiatives et actions développées par les caisses de retraite



**Fiche action 4.2 - promouvoir la coordination des acteurs médicosociaux, socioculturels et bénévoles au service de la personne âgée et de son entourage**

<b>Axe stratégique du CLS</b>	<b>Axe 4 – Agir en faveur de la santé des personnes âgées</b>	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le décloisonnement et la mise en réseau des acteurs médico-sociaux avec les acteurs des champs de la culture et des loisirs.</li> </ul>	
<b>Actions</b>	<b>Description de l'action</b>	<b>Calendrier/ Pilote</b>
<p><b>4.2.1</b></p> <p><b>Accessibilité à une offre socioculturelle adaptée</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement de l'offre de services existante dans le domaine de la culture et des loisirs</li> <li>- Sensibilisation des acteurs socioculturels à l'importance de l'accessibilité aux offres de loisirs</li> <li>- Mise en place d'une campagne de communication relative à cette offre.</li> <li>- communication sur les séjours seniors accessibles financièrement (convention avec l'ANCV) organisés par le centre social de Montbrison et de Feurs</li> <li>- réflexion sur l'utilisation du passeport sous forme de chéquier pour offrir et proposer des activités de loisirs dans différents domaines, culturel, sportif, festif, associatif aux plus de 70 ans. Une déclinaison renforcée sera réalisée dans le cadre du contrat de ville : quartier de Beauregard.</li> <li>- organisation par l'OMPAR de séjour Séniors pour personnes âgées, soit isolées, en précarité, en état de fragilité, et/ou atteintes de la maladie d'Alzheimer, pour redonner confiance en soi. Une déclinaison renforcée sera réalisée dans le cadre du contrat de ville : quartier de Beauregard.</li> <li>- Animation et coordination de 4 commissions thématiques par l'OMPAR, pour les loisirs, la santé, l'habitat et l'accompagnement des personnes âgées avec les partenaires médicaux sociaux, institutionnels ou associatifs (Semaine Bleue, CINE MARDI, visites courtoisies...). Une déclinaison renforcée sera réalisée dans le cadre du contrat de ville : quartier de Beauregard.</li> </ul>	<p>2016 Loire Forez</p> <p>2017 Loire Forez</p> <p>2017 Loire Forez</p> <p>2015-2020 Centre Social</p> <p>2015-2020 Ville de Montbrison</p> <p>2011-2020 Ville de Montbrison</p> <p>2015-2020 Ville de Montbrison</p>
<p><b>4.2.2</b></p> <p><b>Sensibilisation au bénévolat</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Campagne d'information sur le volontariat civique senior (permet aux seniors de transmettre leurs savoirs)</li> <li>- Soutien au développement de compétences des</li> </ul>	<p>2016 Loire Forez</p> <p>2017-2020 Loire Forez</p>

	<p>bénévoles par des formations</p> <p>- mobilisation de bénévoles dans le champ de la prévention pour le développement d'actions MSA</p>	
<p><b>4.2.3</b></p> <p><b>Mise en lien des acteurs médicosociaux, socioculturels et des bénévoles</b></p>	<p>- Participation aux réseaux existants de coordination entre les acteurs œuvrant dans la prise en charge sanitaire, sociale et médicosociale sur le territoire</p> <p>- Analyse des modalités de coopération entre ces acteurs et les acteurs socioculturels et les bénévoles</p> <p>- Mise en place et animation du réseau</p>	<p>2016 Loire Forez</p> <p>2016 Loire Forez</p> <p>2016 Loire Forez</p>
<p><b>Autres acteurs à mobiliser</b></p>	Acteurs du médicosocial, du socioculturel	
<p><b>Secteur géographique</b></p>	Territoire de Loire Forez	
<p><b>Publics à atteindre</b></p>	Personnes âgées – aidants familiaux	
<p><b>Dispositif de suivi :</b></p> <p>▪ <b>Outils :</b></p> <p>▪ <b>Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Description</li> <li>▪ Méthode de calcul</li> <li>▪ Fréquence</li> <li>▪ Durée</li> <li>▪ Description des données à recueillir et de leur source</li> </ul>	<p>Pour chaque action, un tableau de bord est réalisé comprenant les indicateurs de suivi. Ce tableau de bord sera mis à jour régulièrement (tous les 4 à 6 mois).</p> <p>Chaque porteur d'acteur d'action se charge de l'évaluation finale et indique l'ensemble des résultats obtenus.</p> <p><u>Indicateurs de processus :</u></p> <p>Nombre de réunions du groupe de travail « Personnes âgées et santé »</p> <p>Nombre et fonctions des acteurs mobilisés, présence lors des réunions</p> <p>Nombre de bénévoles sensibilisés</p> <p><u>Indicateurs de résultats :</u></p> <p>Nombre de seniors s'engageant dans le volontariat civique</p> <p>Nombre d'actions socioculturelles effectivement mis en place</p> <p>Nombre de senior participant aux actions socio-culturelles</p>	
<p><b>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc</b></p>		

## Axe 5. Réduire les risques environnementaux sur la santé

### Fiche action 5.1 Promouvoir un habitat favorable à la santé

<b>Axe stratégique du CLS</b>	<b>Axe 5. Réduire les risques environnementaux sur la santé</b>	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ lutter contre les situations d'habitat dégradé et indigne</li> <li>▪ adapter le logement à la perte d'autonomie liée au handicap ou au vieillissement</li> </ul>	
<b>Actions</b>	<b>Description de l'action</b>	<b>Calendrier</b>
<b>5.1.1</b> <b>Suivi-animation du groupe intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne et Energivore (LHIE)</b>	<p>Mise en place d'un lieu ressource pour les élus communaux en matière de lutte contre l'habitat indigne (mise en œuvre des procédures réglementaires) se réunissant tous les 2 mois et consolidation du partenariat entre les acteurs de la lutte contre l'habitat indigne afin de mieux coordonner leurs actions et mobiliser l'ensemble des compétences. (Mairies, DD, ARS, DDCS, CAF, MSA, CD, Anah, PDLHI, ADIL ...)</p> <p>Repérage et réalisation d'un diagnostic des logements potentiellement indigne et énergivore</p> <p>Traitement des situations d'habitat indigne et énergivore (réalisation des travaux)</p> <p>Accompagnement des ménages en situation d'indignité et de précarité (relogement)</p>	<b>Loire Forez</b> <b>Janvier 2013 à Août 2019</b>
<b>5.1.2</b> <b>Programme d'Intérêt Général 3 (PIG) dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) pour les propriétaires bailleurs et propriétaires occupants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- lutter contre l'habitat indigne</li> <li>- adaptation des logements à la perte d'autonomie liée au handicap ou au vieillissement</li> <li>▪ Constitution d'un guichet unique pour les propriétaires en leur proposant un accompagnement technique et administratif personnalisé pour la réalisation de leur projet de réhabilitation</li> <li>▪ Mobilisation de l'ensemble des financeurs potentiels (Anah, Conseil Départemental, Conseil Régional, Caisse de retraite, MSA, Loire Forez ...) pour subventionner les projets de réhabilitation</li> </ul>	<b>Loire Forez :</b> <b>PIG 3 :</b>
<b>5.1.3</b> <b>Aides financières en application du 2<sup>nd</sup> Programme Local de l'Habitat (PLH) pour résorber l'habitat indigne et énergivore dans le parc privé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aide aux travaux pour les primo-accessions de logements anciens : 3 000 € à 4 000 € (classe énergétique C ou D minimum en zone montagne, sous conditions de ressources : plafond PSLA)</li> <li>▪ Aides aux travaux d'habitat indigne/insalubre de propriétaires bailleurs : 10% du montant HT des travaux subventionnables par l'Anah (conventionnement Anah, notification subvention Anah)</li> </ul>	<b>Loire Forez</b> <b>Août 2013 à août 2019</b>

<b>Autres acteurs à mobiliser</b>	Structures identifiées : Mairies, Conseil Départemental, Conseil Régional, Caisse de retraite, ARS, DDCS, CAF, MSA, CD, Anah, PDLHI, ADIL
<b>Secteur géographique</b>	Territoire de Loire Forez : 45 communes
<b>Publics à atteindre</b>	Propriétaires bailleurs et occupants Primo-occupants (sous conditions de ressources) Ménages en situation d'indignité et de précarité
<b>Dispositif de suivi :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Outils :</li> <li>▪ Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Description</li> <li>▪ Méthode de calcul</li> <li>▪ Fréquence</li> <li>▪ Durée</li> <li>▪ Description des données à recueillir et de leur source</li> </ul> </li> </ul>	Observatoire du 2 <sup>nd</sup> PLH : réalisation de tableau de bord par action du PLH, précisant les indicateurs de suivi des actions. Analyse annuelle des actions sur la durée du PLH soit d'août 2013 à août 2019.  <u>Indicateurs de processus :</u> Nombre de réunions du groupe de travail « Santé-environnement » Nombre et fonctions des acteurs mobilisés, présence lors des réunions  <u>Indicateurs de résultats :</u> Nombre de logements aidés dans le cadre de l'aide aux travaux pour les primo-accessions de logements anciens Nombre de logements dans le Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) Nombre de logements aidés dans le cadre de l'aide aux travaux pour la lutte contre l'habitat indigne et insalubre des propriétaires bailleurs et propriétaires occupants Nombre de situations traitées dans le cadre du Groupe de Lutte contre l'Habitat Indigne Nombre de logements aidés dans le cadre de l'adaptation du logement et la perte d'autonomie
<b>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc</b>	Veiller à la bonne coordination des différents dispositifs Sensibiliser les relais d'information Fidéliser les partenaires

**Fiche action 5.2 : Développer une politique en santé environnementale**

<b>Axe stratégique du CLS</b>	<b>Axe 5 Réduire les risques environnementaux sur la santé</b>	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les élus pour développer une politique de santé environnementale prenant en compte les nuisances sonores, la qualité de l'air, la dimension santé dans les opérations d'aménagement des espaces publics</li> </ul>	
<b>Actions</b>	<b>Description de l'action</b>	<b>Calendrier</b>
<b>5.2.1</b>  <b>Sensibilisation des élus aux risques environnementaux sur la santé</b>	- informer et sensibiliser durant la durée du CLS les élus communautaires dans les différentes instances des compétences de la communauté d'agglomération, liées aux impacts environnementaux sur la santé en vue de développer une politique de santé environnementale (nuisances sonores, qualité de l'air, aménagement urbain)	2016 -2020 Loire Forez ARS
<b>5.2.2</b>  <b>Information à la population</b>	- contribuer à la promotion et à l'éducation et à la culture en santé environnement pour développer des mesures d'informations auprès des populations	2016 -2020 Loire Forez
<b>Autres acteurs à mobiliser</b>	Les habitants Services CALF Les élus CD42	
<b>Secteur géographique</b>	Ensemble du territoire communautaire	
<b>Publics à atteindre</b>	Elus et agents de la collectivité, population générale	
<b>Dispositif de suivi :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Outils :</li> <li>▪ Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Description</li> <li>▪ Méthode de calcul</li> <li>▪ Fréquence</li> <li>▪ Durée</li> <li>▪ Description des données à recueillir et de leur source</li> </ul> </li> </ul>	<u>Indicateurs de processus</u> - nombre de réunions - nombre et fonction des élus et des techniciens participants aux réunions - Evaluation de la prise en compte de la dimension santé environnementale dans les dispositifs gérés par Loire Forez - Nombre d'habitants touchés par les actions d'information - Nombre d'actions d'informations organisées	
<b>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc</b>	Nécessité d'une approche transversale de l'impact des risques environnementaux sur la santé	

**Fiche action 5.3 Améliorer la qualité de l'air intérieur**

<b>Axe stratégique du CLS</b>	<b>Axe 5 Réduire les risques environnementaux sur la santé</b>	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur des lieux d'accueil d'enfants de 0 à 6 ans pour améliorer la santé des enfants accueillis</li> </ul>	
<b>Actions</b>	<b>Description de l'action</b>	<b>Calendrier</b>
<b>5.3.1 Accompagnement des structures</b>	- accompagnement de certaines structures petite enfance dans le repérage des sources de pollutions de l'air intérieur afin d'anticiper la réglementation de 2018	2016 IREPS
<b>5.3.2 Sensibilisation qualité de l'air intérieur et santé du jeune enfant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>mise en place d'une sensibilisation auprès des professionnels des structures accueillant des enfants de 0 à 6 ans</li> <li>sensibilisation des parents sur le lien qualité de l'air intérieur et santé</li> </ul>	2016 IREPS
<b>Autres acteurs à mobiliser</b>	Structures identifiées : Prestataires	
<b>Secteur géographique</b>	Territoire de Loire Forez	
<b>Publics à atteindre</b>	Prestataires	
<b>Dispositif de suivi :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Outils :</li> <li>▪ Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Description</li> <li>▪ Méthode de calcul</li> <li>▪ Fréquence</li> <li>▪ Durée</li> <li>▪ Description des données à recueillir et de leur source</li> </ul> </li> </ul>	<u>Indicateurs de processus :</u> Nombre de professionnels sensibilisés au lien entre qualité de l'air intérieur et santé chez l'enfant de 0 à 6 ans  <u>Indicateurs de résultat :</u> Nombre d'accompagnement de structures petite enfance accompagnées Taux d'évolution des polluants à surveiller dans les structures petite enfance accompagnées (formaldéhyde, benzène, CO2 via l'indice de confinement)	
<b>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc</b>		

**Fiche action 5.4 Améliorer la qualité de l'air extérieur**

<b>Axe stratégique du CLS</b>	<b>Axe 5 Réduire les risques environnementaux sur la santé</b>	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutter durablement contre l'ambrosie à feuilles d'armoise</li> </ul>	
<b>Actions</b>	<b>Description de l'action</b>	<b>Calendrier</b>
<b>5.4.1</b>  <b>Se mobiliser dans le cadre de la Stratégie départementale de lutte contre les plantes invasives (PI)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à la structuration du réseau départemental des référents plantes invasives</li> <li>- Participer aux travaux et événements du Comité Départemental PI</li> <li>- Promouvoir la participation des agents des collectivités aux formations programmées (Stratégie PI, CNFPT etc.)</li> </ul>	2015 -2020  Loire Forez
<b>5.4.2</b>  <b>Diffuser largement l'information auprès de la population générale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer sur les conséquences sanitaires et l'obligation de toute personne, publique ou privée, à procéder à la destruction de la plante ;</li> <li>- Mobiliser les différents outils et ressources déjà disponibles (exposition mobile, articles pré-rédigés, kit pédagogique, flyer d'aide à l'identification, diffusion de films, utilisation de présentations, mise à disposition de plaquette etc.)</li> <li>- Relayer les informations du Pôle-relai PI</li> </ul>	2015-2020  Loire Forez
<b>5.4.3</b>  <b>Assurer une gestion et un suivi</b>  <b>1/ des linéaires routiers communautaires</b>          <b>2/ des informations issues de signalements de terrain</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insertion d'une clause dans le marché de fauchage des accotements des voiries d'intérêt communautaire obligeant le prestataire à signaler tout plant d'ambrosie</li> <li>- mise en place d'un prix spécifique (plus élevé) dans le marché de fauchage des accotements des voiries d'intérêt communautaire pour éradiquer les plants d'ambrosie dans les règles de l'art et éviter leur dispersion dans l'environnement</li> <li>- Intervention de l'équipe rivières de Loire Forez formée à l'éradication des espèces envahissantes dont l'ambrosie, dans les règles de l'art</li> <li>- S'assurer de la prise en charge et du traitement adapté des signalements de terrain issus notamment de la plateforme de signalement ambrosie (<a href="http://www.signalement-ambrosie.fr">http://www.signalement-ambrosie.fr</a>)</li> </ul>	2015-2020  Loire Forez
<b>Autres acteurs à mobiliser</b>	Structures identifiées : Prestataires, CPIE des Monts du Pilat (Pôle-relais plantes invasives), Département, autres gestionnaires de milieux, représentants du secteur agricole, associations, particuliers	
<b>Secteur géographique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exemplarité sur les voiries d'intérêt communautaire (environ 1100 km de voie sur le territoire de Loire Forez) et les rivières en gestion directe</li> </ul> Ensemble du territoire communautaire	

<b>Publics à atteindre</b>	Prestataires, agents et élus des collectivités, population générale
<p><b>Dispositif de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Outils :</b></li> <li>▪ <b>Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Description</li> <li>▪ Méthode de calcul</li> <li>▪ Fréquence</li> <li>▪ Durée</li> <li>▪ Description des données à recueillir et de leur source</li> </ul> </li> </ul>	<p>(5.4.1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un référent plantes invasives désigné par Loire Forez</li> <li>- évolution du taux de nomination de référents des collectivités</li> <li>- présence aux Comités départementaux PI et aux événements associés</li> <li>- nombre de retours sur le territoire suites à sollicitation (bilans annuels, appels à contributions etc.)</li> <li>- évolution du nombre et de la répartition de personnes formées ou sensibilisées sur le territoire</li> </ul> <p>(5.4.2)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'actions, type de média utilisé et taux de couverture en population des campagnes de communication (tableau de suivi dédié)</li> </ul> <p>(5.4.3/1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de signalements réalisés par le prestataire</li> <li>- Nombre d'interventions réalisées suite au signalement</li> <li>- Nombre d'intervention d'éradication de l'équipe rivières</li> <li>- quantité d'ambrosie éliminée</li> </ul> <p>(5.4.3/ 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- statistiques de traitement des signalements</li> </ul>
<p><b>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc</b></p>	<p>Nécessité d'une connaissance minimale de la plante pour adapter les modes de traitements et la gestion des déchets ; interactions avec différents milieux et personnes responsables (gestionnaires, agriculteurs, particuliers etc.) ; difficulté de faire prendre conscience de la nécessité d'organiser une veille même sur des secteurs <i>a priori</i> exempts afin de prévenir la mobilisation ultérieure de ressources trop coûteuses.</p>



**Fiche action 5.5 Améliorer la qualité de l'eau**

<b>Axe stratégique du CLS</b>	<b>Axe 5 Réduire les risques environnementaux sur la santé</b>	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- lutter contre les pollutions diffuses et ponctuelles</li> <li>- protéger la ressource en eau destinée à la consommation humaine</li> <li>- sensibiliser sur l'utilisation de la ressource en eau et le fonctionnement des milieux aquatiques</li> </ul>	
<b>Actions</b>	<b>Description de l'action</b>	<b>Calendrier</b>
<b>5.5.1</b> <b>Sensibilisation des usagers et acteurs de l'eau pour préserver la qualité de l'eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- promotion des bonnes pratiques de fertilisation et de gestion par de la sensibilisation et de la formation auprès des agriculteurs et éleveurs, en complémentarité sur les secteurs concernés par une ressource en eau destinée à la consommation humaine</li> <li>- information et sensibilisation sur les risques et les bonnes pratiques d'usage des pesticides auprès des agriculteurs, des communes, des habitants en complémentarité sur les secteurs concernés par une ressource en eau destinée à la consommation humaine</li> <li>- information et sensibilisation sur les risques de pollution des eaux par les activités artisanales</li> <li>- promotion de la charte « zéro phyto » auprès des communes</li> </ul>	2016-2020 Loire Forez
<b>5.5.2</b> <b>Sensibilisation des habitants pour préserver la ressource en eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- édition d'une plaquette de sensibilisation à l'utilisation de l'eau à destination des habitants</li> <li>- sensibiliser les scolaires au fonctionnement des milieux aquatiques</li> <li>- accompagnement à la diffusion d'information sur les précautions à prendre en cas d'utilisation de puits ou source privés pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine</li> </ul>	2016-2020 Loire Forez
<b>Autres acteurs à mobiliser</b>	Structures identifiées : Chambre d'agriculture CD 42 Communes Syndicats gestionnaires des ressources en eau destinée à la consommation humaine	
<b>Secteur géographique</b>	Territoire de Loire Forez et en appui des syndicats d'eau potable sur les secteurs concernés par une ressource en eau destinée à la consommation humaine	
<b>Publics à atteindre</b>	Professionnels de l'agriculture et de l'artisanat – habitants du territoire	
<b>Dispositif de suivi :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Outils :</li> <li>▪ Indicateurs d'évaluation du</li> </ul>	Contrat de rivières  Comité de rivières (décisionnel) composé de 3 collèges : 25% d'usagers / 50% des collectivités / 25% des représentants des administrations d l'Etat, se réunit 1 fois par an pour évaluer le contrat.	

<p><b>résultat de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Description</li> <li>▪ Méthode de calcul</li> <li>▪ Fréquence</li> <li>▪ Durée</li> <li>▪ Description des données à recueillir et de leur source</li> </ul>	<p><u>Indicateurs de processus :</u></p> <p>Nombre de formations</p> <p>Nombre de personnes formées et informées</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation :</u></p> <p>Nombre de communes ayant signées la charte « Zéro phyto »</p> <p>Nombre de plaquettes distribuées</p> <p>Nombre de scolaires ayant été sensibilisés</p> <p>L'évolution des changements de pratiques dans l'utilisation des pesticides</p> <p>% de population desservie par une ressource en eau potable protégée</p>
<p><b>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc</b></p>	